

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS



TOME LXXXII. — 1^{re} LIVRAISON



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE PÉRIGOURDINE, place Francheville

—
Janvier-Mars 1955

CONSEIL D'ADMINISTRATION
(1935)

MM. AUBISSE, le D^r CHEYNIER, CORNEILLE, DANDURAND,
M^{me} GARDEAU, MM. GRANGER, GUTHMANN, A. JOUANEL, DE
LACROUSILLE, le D^r LAFON, LAVERGNE, SECONDAT, SECRET,
VILLEPONTOUX.

BUREAU

Président : M. le D^r Ch. LAFON.
(35, rue Louis-Mie, Périgueux)

Vice-présidents : MM. J. SECRET.
(27, rue Fournier-Lacharmie, Périgueux).
— A. JOUANEL (Bergerac).
— E. DUSOLIER (Ribérac).

Secrétaire général : M. Géraud LAVERGNE.
(18 rue du Plantier, Périgueux).

Secrétaires adjoints : M. E. AUBISSE.
— M. A. GRANGER.

Trésorier : M. CORNEILLE.
(6, avenue Cavaignac, Périgueux).

Trésorier adjoint : M. SECONDAT.

COMMISSION DE PUBLICATION

M. le Président, M. le Secrétaire général, MM. le D^r CHEY-
NIER, SECONDAT et SECRET.

COMMISSION DES FINANCES

M. le Président, MM. GRANGER et VILLEPONTOUX.

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Assemblée générale du jeudi 6 janvier 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président.

Présents : M^{mes} Berton, Busselet, Corneille, Lacombe, Plazanet, Ponceau, Villepontoux; M^{lle} Marqueyssat; MM. d'Artensec, Bardy, Becquart, Bélanger, Berthelot, Borias, Bounichon, Corneille, Dandurand, Despeyroux, Donzeau, le M^{ls} de Fayolle, Granger, Lavergne, Maubourguet, Pargade, Plazanet, Ponceau, Ronzel, Roussot, Secondat, Secret et Villepontoux.

Se font excuser, M. Eugène Aubisse, M^{mes} Darpeix et Dupuy, M. et M^{me} Guille, le D^r Maleville et M^{me} Montagne.

En son nom personnel et au nom du Conseil d'administration, M. le Président adresse les meilleurs souhaits de Nouvel An à tous les membres de la Société, présents et absents; il remercie ceux d'entre eux qui ont envoyé à notre Compagnie leurs vœux de prospérité.

Le quorum fixé par les statuts n'étant pas atteint, l'Assemblée générale annuelle, qui devait se tenir aujourd'hui est reportée au mois prochain.

Félicitations. — M. VAUDOU, Officier d'Académie.

Remerciements. — M^{me} COPPER-ROYER.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Balout (L.) et Leglay (M.). *L'Archéologie algérienne en 1953.* (Extr. de la *Revue Africaine*, t. XCVIII); et Despois (L.). *Louis Leschi* (Extr. du même tome); Alger. 1954; — 2 broch. in-8° envoyées par le Gouvernement général (service des Antiquités);

Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée de Périgueux. 1954. Périgueux, impr. Joucla, in-8° de 52 p.; — don de M. GRANGER;

Notre Bulletin, publ. par les Usines Marbot et C^e de Neuvic-sur-l'Isle, du 10 décembre 1954, contenant l'article de M. Jean SECRET sur l'église de Saint-Séverin-d'Estissac; — don de l'auteur;

Le Monde, des 19-20 décembre 1954, contenant l'article de M. Jean Couvreur; « A la Bibliothèque Nationale. Joubert, ses carnets, ses lettres et ses amis »; — regu de Grenoble;

Photographie des fresques XV^e s. de l'abside de l'église des

Arques (Lot), découvertes par l'abbé Latapie; — don de M. Jean SECRET;

Journal domestique et domanial tenu par l'ex-curé Laguionie, habitant Salebouygues, à Mouzens, du 29 janvier 1870 au 29 novembre 1876; cah. pap. de 39 ff.; — don de M. l'abbé FONTALIRANT, curé du Coux;

Une coupure du journal *Arts*, du 29 déc. 1954, article de M. Soulange-Bodin : « Les châteaux de Dordogne ressuscitent ». Il ne s'agit en fait que de Biron et de Rastignac dans lequel l'auteur signale la ressemblance du bâtiment des communs avec celui du château de Bouich, près de Saint-André-de-Cubzac (Gironde), œuvre inachevée de l'architecte Louis; — don du même;

CONTASSOT (Félix). La Congrégation de la Mission de Périgueux; article paru dans *Les Annales de la Congrégation de la Mission* (Lazaristes), année 1954, n^{os} 471-472; — hommage de l'auteur, remis par M. J. Secret.

M. le Président adresse aux divers donateurs les remerciements de la Société.

Revue bibliographique. — Pour fêter le cinquantenaire de sa fondation, en 1904, la Société préhistorique française publie un livre jubilaire du plus haut intérêt consacré par les meilleurs spécialistes aux « Grandes Civilisations préhistoriques de la France » (t. LI, fasc. 8, trois paginations). Le Micoquien est traité par M. S. BLANC, l'Aurignacien par le chanoine BOUYSSONNIE, le Solutréen, par le D^r CHEYNIER, membres de notre Société.

Le « Festival de Sarlat » est commenté dans le *Périgourdin de Bordeaux* de novembre 1954 par M. Jacques BOISSARIE.

Dans la *Revue Mabillon*, d'octobre-décembre 1954, Dom Charoin étudie les « bénéfices de la Congrégation de Saint-Maur au milieu du XVII^e siècle », dans la province de Chezal-Benoît figure l'abbaye de Brantôme, avec ses onze prieurés (corr. Montagnier en Montagnier, Mouzac en Manzac).

Le *Catalogue* de l'Exposition organisée à l'occasion du Centenaire de Joseph Joubert à la Bibliothèque Nationale ainsi que l'ouvrage de M. Dreano, *La renaissance de Montaigne en France au XVIII^e siècle (1677-1802)*; Angers, édi. de l'Ouest, 1952; in-8, 587 p., sont indiqués par M. Jean SECRET.

A propos de l'Exposition Joubert, M. le Président signale qu'il a été protesté dans l'*Eveil du Périgord* du 1^{er} janvier 1955, contre le fait qu'elle est fermée au public le dimanche, alors que reste ouverte celle d'Arthur Rimbaud.

Correspondance. — M. le Secrétaire général donne lecture d'une circulaire émanant de l'Académie des Provinces françaises et Société des Ecrivains de province, siégeant à Bordeaux, — et d'un « Appel aux défenseurs des anciens monuments », rédigé par M. Achille Carlier, directeur de la revue *Les Pierres de France*.

Communications. — M. Jean VALETTE nous adresse une note fort importante au sujet du ms f. 11.638 de la Bibliothèque Nationale, qui contient selon lui, l'original du cartulaire de l'abbaye du Bugue. Ce texte est de grand intérêt pour l'histoire du Périgord et pour celle de la langue locale aux environs de 1250 qui n'est que très partiellement connue et il faut souhaiter que notre jeune collègue en établisse une transcription critique qui viendra compléter ces préliminaires.

M. Jean SECRET présente la photographie d'un tableau conservé à l'église paroissiale de Neuvic-sur-l'Isle. Sur cette toile de 2^m50 × 1^m30 environ, le Christ figuré en croix a, à sa droite, la Vierge, et à sa gauche, Saint François de Sales qui lui présente cinq religieuses de la Visitation : elles sont agenouillées, devant elles fleurissent des lys. Notre Vice-président pense que cette peinture provient de la chapelle détruite de la Visitation de Périgueux, près des Arènes, comme d'ailleurs l'ensemble de rétables salésiens qui orne l'église de Beleymas.

Quatre autres photographies, que fait circuler M. Secret, nous restituent l'ancien état du couvent des Augustins de Périgueux, auquel s'est substitué, après démolition en 1893, le Musée du Périgord; seule la chapelle a été conservée.

M. Jean MAUBOURGUET, venu tout exprès de Paris exposer de la façon la plus attachante les idées maîtresses, notamment en matière d'histoire ecclésiastique, du complément qu'il a donné à ses deux grands ouvrages sur Sarlat et le Périgord méridional. Cette dernière partie, qui va de 1454 à 1549, sera publiée aux frais de la Société que l'auteur remercie en termes excellents.

M. Lavergne fit observer l'intérêt que présente pour l'histoire des prix le journal du curé Laguionie (v. page 8).

M. Albert GRANGER a trouvé, cité par Paul Lacroix dans son livre sur les *Mœurs, usages et coutumes du Moyen Age*, p. 44, un texte concernant des pratiques facétieuses de Périgueux : « *Item, est dû par les femmes mariées* » etc.; notre collègue aimerait connaître son origine. (Il s'agit en fait d'un emprunt fait aux *Antiquités de Vésone*, t. II, p. 643 et qui a trait à la fête de Saint-Jean; il n'aurait dû, en aucune façon, être séparé de son contexte.)

M. Marcel SECONDAT annonce qu'en collaboration avec M. Jardon, instituteur à Périgueux, il a découvert une nouvelle station préhistorique de surface — celle de Gannat, à 4 km. au S.-O. du bourg de Thenon et dans cette commune, sur la propriété de M. Meynard. En 1953, M. Jardon avait trouvé, à la suite des labours, de nombreuses pièces; il signala la chose à M. Secondat qui vint l'aider en septembre à compléter la récolte des silex arrachés par le passage du tracteur. (M. le Directeur de la 7^e Circonscription préhistorique aussitôt averti doit se rendre sur les lieux.)

Notre collègue note au passage qu'étant en surface, la station de Gannat ne se prête pas à une étude stratigraphique. La présence de nombreux bifaces de petite dimension, celle de nombreux éclats ne portant des retouches que sur une faible surface permettent de penser, provisoirement, à un outillage néolithique, par l'examen des patines on obtiendra peut-être une classification plus précise, les pièces les plus profondément marquées pourront sans doute apporter la preuve d'une occupation plus ancienne de Gannat.

Admissions.— M. GÉRALD, directeur de la Banque de France Périgueux; présenté par MM. J. Secret et Ribes;

M. GRILLON, aumônier des hôpitaux, avenue de Paris, Périgueux; présenté par MM. Contassot et G. Lavergne;

M. Pierre LECUMBERRI, pharmacien, Brantôme; présenté par M^{me} Royet et M. Dumazet;

Le comte DE MONTS DE SAVASSE, rue des Saint-Pères, 3, Paris (V^e); présenté par M^{lle} Faure et M. Corneille;

M. Jean PIGEARD DE GURBERT, lycéen, rue de la Boétie, 1, Périgueux; présenté par MM. Dandurand et Roussot;

M^{lle} Marguerite PUECHBRUSSOU, rue René-Lestin, 5, Périgueux; présentée par M^{lle} Lafaye et M. Corneille.

M. SAVREUX, architecte des M. H., rue Bodin, Périgueux; présenté par MM. J. Secret et G. Lavergne.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Assemblée générale du jeudi 3 février 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président.

Présents : M^{mes} Berton, Busselet, Corneille, Crépey, Delpal, Dumont, Guille, Lacombe, Médus, Plazanet, Ponceau et Villepontoux; M^{lle} Marqueyssat; MM. Bardy, Becquart, Bélanger, Bitard, Borias, Boucher, Chartroule, Corneille, Crépey, Dan-

durand, Delfaud, Donzeau, Dumas, Dufraisse, Frapin, Granger, Imbert, Lavergne, le D^r Maleville, Orly, Pargade, Peyrille, Plazanet, Ponceau, Quinquette, Ronzel, Roussot, Secondat, Secret et Villepontoux.

Se font excuser : MM. d'Artensec, Houlet et J. Lassaigue.

Nécrologie. — M. Pierre GAILLARD.

L'assemblée s'unit aux regrets qu'exprime M. le Président.

Félicitations. — M. Joseph SAINT-MARTIN, nommé Chevalier du Mérite social; — MM. AUBINAT, GRÉGOIRE (Jean Sylvaire), Camille VÉRON promus Officiers de l'Instruction publique; M. d'ARTENSEC, nommé Officier d'Académie; — le D^r CHEYNIER, élu Président de la Société préhistorique française pour l'année 1955.

Remerciements. — M^{lle} PUECHBRUSSOU.

M. le Président rappelle qu'aux termes des nouveaux statuts l'assemblée générale d'aujourd'hui procèdera à l'élection du Conseil d'administration; il indique qu'en remplacement de M. Denis Peyrony, décédé, le nom du D^r Cheynier est proposé au choix de nos collègues; ses travaux de préhistoire le recommandent à tous les suffrages. Chacun peut d'ailleurs modifier à sa guise, le bulletin de vote qui va lui être remis. L'urne restera ouverte jusqu'à la fin de la séance, pour permettre aux retardataires de voter.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Blanc (S.). *Lascaux. Quelques vues personnelles.* (Extr. du *Bull. de la Soc. d'études et de recherches préhistoriques.*) Les Eyzies, 1953; in-8, 4 p.; — Peyrille (L.) et Blanc (S.). *Le gisement de Beaufort près St-Louis-sur-l'Isle (Dordogne).* (Extr. du *Bull. de l'Association préhistorique des Eyzies.*) S. l., 1952; in-8, 2 p.; — Bordes (F.), Fitte (P.) et Blanc (S.) *L'Abrî Armand Chadourne* (Extr. du *Bull. de la Soc. Préhistorique française.*) Le Mans, impr. Monnoyer, 1954; in-8, 25 p., ill.; — ces trois opuscules offerts par M. Séverin BLANC;

Notre Bulletin, pub. par les Usines Marbot et C^o. de Neuvic-sur-l'Isle, n^o du 28 janvier 1955, contenant l'article de M. J. SECRET sur « les Eglises du canton de Mussidan » (Source); — don de l'auteur;

Le Miroir de l'Histoire, n^o de novembre 1954, contenant l'article d'Andrée Bourgeois-Macé sur « la vie aventureuse et pittoresque de S. M. Orllie-Antoine I^{er} » [Touneus, de Tourtoirac]; et la *Revue de la Défense nationale*, du même mois, avec l'article de M. Guillaume de Tarde sur « l'œuvre civile de Lyautey au Maroc »; l'auteur, fils du grand penseur, a col-

laboré dès la première heure, avec le Maréchal, et a retrouvé au Maroc un autre Sarladais, le comte de Saint-Aulaire; — ces deux fasc. envoyés de Grenoble;

BEAUGOURDON (J. de) et LAURENT (J.-P.). *Excideuil*. Excideuil, éd. Graphica, 1954; in-8, 93 p., ill. et plan; — hommage des auteurs;

Lettre adressée de Badajoz, le 2 mars 1811, à M. J.-V Mole-nes, de Domme par son neveu, alors combattant à l'armée d'Espagne; 2 ff. pap.; — don de M. J. SECRET;

Photographie du Bureau de la Société : M. le Président, le Secrétaire général et le Trésorier, prise à la réunion de janvier 1955; — offerte par le journal *Sud-Ouest*; (M. le Président l'a faite encadrer);

Une liasse de journaux de Périgueux, et de Ribérac, 1830-1869; — don de M. Albert GRANGER.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — Noté dans le *Périgourdin de Bordeaux*, n° de décembre 1954, l'article de M. le curé-doyen Seyral sur « l'abbaye de Cadouin »; et dans le *Bull. de la Société de la Corrèze* (Tulle), de juillet-décembre 1954, l'attachante étude de M. Félix Bonafé : « Marcelle Tinayre et le Limousin ». Cette femme écrivain si appréciée, quoique née à Tulle le 8 octobre 1870, était périgourdine tant du côté paternel (Chasteau) que maternel (Fourichon).

La presse locale s'est fait l'écho d'une nouvelle venant de Bordeaux et annonçant qu'en procédant à des travaux de dégagement à la cathédrale Saint-André, des ouvriers ont trouvé, encastré dans le mur, un vaste sarcophage contenant les restes de l'archevêque Raymond de Mareuil, mort en 1160. La présence d'un sceau de plomb intact au nom du prélat ne laisse aucun doute sur cette attribution. Raymond de Mareuil d'abord évêque de Périgueux, avait été transféré sur le siège métropolitain où il fit, semble-t-il, que passer. (A noter que la plupart des auteurs le font mourir à Bordeaux le 23 décembre 1158 ou 1159).

A la question posée en 1953 par M. AUBLANT (*Bull. de la Soc.*, t. LXXX, p. 113), sur les origines aquitaniennes de Gérard de Nerval, notre collègue M. Jean LASSAIGNE fournit un élément de réponse non négligeable sous le titre « Gérard de Nerval était-il d'origine périgourdine ? » dans *l'Éveil du Périgord* du 22 janvier 1955.

En effet — nous citons — « aux Archives nationales (F¹⁷, 3158), figure une requête du 15 octobre 1841, non signée et adressée à Villemain, alors ministre de l'Instruction publique,

pour demander, en invoquant l'intérêt particulier que portaient M^{me} de Girardin et Jules Janin à Gérard de Nerval, un secours destiné à permettre à celui-ci de faire « *un voyage en Périgord son pays natal.* » Sans doute cette invitation doit-elle être utilisée avec circonspection mais tout l'article de M. Lassaing est riche de suggestions et de rapprochements avec des passages de l'œuvre de Nerval.

Compte de gestion. — M. le Président donne la parole à M. CORNEILLE, trésorier, pour la lecture de son compte de gestion de l'exercice 1954. Il résulte de l'exposé, que les dépenses de l'année se montent à 574.400 francs et les recettes à 574.300 francs, d'où un léger déficit de 100 francs.

M. Corneille montre que depuis 1944, la situation financière de la Société est toujours allée en s'améliorant, grâce à la progression continue des nouvelles adhésions.

M. le Président félicite M. Corneille du soin qu'il prend de nos finances; quelqu'un a-t-il des explications à demander ou des observations à présenter? Dans la négative, le compte de gestion de 1954 est approuvé et le trésorier reçoit le *quitus* d'usage.

Correspondance. — M. HOULET, Conservateur des Monuments historiques, reprenant la tradition inaugurée par M. Legendre avant son départ de Périgueux, a adressé à M. le Président une note détaillée sur les travaux effectués par le service des M. H. au cours de l'année 1954, sur des édifices classés de la Dordogne; notamment au château de Commarque, à St-Pompon (porte fortifiée), au château de Puyguilhem, aux mosaïques de Montcaret, au château de Losse (corps de garde), à l'église de Vieux-Mareuil (clocher), au pont vieux de Terrasson, au château de Neuvic (couvertures), à l'église de Beynac (vitrierie); à Périgueux enfin (réparations importantes à la maison sise n° 5, rue Limogeanne).

M. le Président remercie M. Houlet de cette communication et félicite pour son activité bien comprise le service des M. H.

Prix M^{me} J. Maury (1954). — Cette récompense d'une valeur de 5.000 francs est attribuée, sur avis favorable de la donatrice et du Conseil d'administration, à l'ouvrage de MM. de Beau-gourdon et J.-P. Laurent sur *Excideuil*.

Communications. — M. le Secrétaire général présente un travail de M. L. GRILLON, aumônier des hôpitaux de Périgueux; notre collègue a dépouillé les Statuts des chapitres généraux de l'Ordre de Cîteaux, auquel il appartient, il y a puisé les plus précieux compléments à l'histoire des quatre abbayes cister-

ciennes du Périgord : Boschaud, Peyrouse, Dalon et Cadouin : bien des données traditionnelles seront à reviser grâce aux faits nouveaux dégagés par M. Grillon dont l'étude sera publiée.

Est analysé ensuite le savant mémoire rédigé en collaboration par nos collègues le D^r CHEYNIER et le chanoine BOUYSSONIE sur les fouilles préhistoriques que celui-ci a effectuées à Raymonden, après la mort de M. Didon (1927) qui avait commencé à prospecter la partie située en avant et en contrebas de la station où fut découvert le fameux squelette dit « de Chancelade ». La description d'un important matériel lithique et osseux s'accompagne de plusieurs planches de dessins dus à l'habile plume du D^r Cheynier.

Du livre de raison — petit cahier d'une soixantaine de pages — d'Etienne Demoulin, bourgeois de Terrasson, M. Jean SECRET a extrait quelques éphémérides entre 1777 et 1793.

1777-78. — Le froment se vendait, mesure de Terrasson, 4 livres 10 sols le quarton; le vin, 24 à 26 livres la charge.

1782. — Un amandier fleurit à Terrasson le 3 janvier; à Paza-yac on a vu des boutons de vigne gros comme des fèves.

1783. — Inondations. La Vézère, le 5 mars, tient presque toute la plaine au-delà des deux ponts. L'eau monte jusque dans la cour de M. Dubasti Elle n'avait « point tant grossi » depuis 1727. Elle endommagea les terrains, noya plusieurs personnes et démolit des maisons. « On touchait l'eau avec la main depuis le grand pont, du côté de Lavergne. »

1785. — Sécheresse de mars à juillet. Pas d'herbe. Le foin se vend jusqu'à 30 livres la meule; le quintal, 12 livres, dans les auberges. Mais la vendange est si abondante qu'on en vend la charge 20 sols.

1787. — La nuit du 13 janvier, Martial Combes, 21 ans, est tué accidentellement d'un coup de fusil par un de ses amis; il survit 13 heures à sa blessure. « Son corps fut tiré de peinture au moment qu'il expirait. » [Bouquier?]

1788. — 3 juin : Terrible orage suivi d'inondation. 21 juin : Inondation à Sarlat : 10 pieds d'eau dans les rues.

Décembre 1788-janvier 1789. — Froid extrême, un pied et demi de neige à Terrasson, les noyers éclatent. Il y a sur la Vézère une épaisseur de glace de 2 pieds. Le blé se vend 5 livres le quarton; le seigle 4 livres; le blé rouge, 3 livres.

En 1789, le blé monte jusqu'à 6 livres; le seigle, 5; le blé rouge, 4 livres, dix sols.

Messire Géraud de Vassal de la Queyzie, S^{er} Abbé de S^t-Amand de Coly est mort au château de la Queyzie, le 10 juillet 1789.

1789. — 30 juillet : Les Terrassonnais sont consternés à cause de lettres arrivées de Paris et signalant le « carnage qui se fit à Paris » à cause des impositions royales. Le bruit courait que des

troupes anglaises avaient ravagé Excideuil, Tulle, Limoges, qu'elles étaient à Nontron et à Hautefort. 5.000 personnes de Terrasson et des paroisses environnantes se réunissent près du pont, dans le pré de Lavergne; on décide que l'on montera la garde toute la nuit. On apprend ensuite qu'il s'agissait simplement d'une troupe de brigands qui venait de Rochefort au nombre de 75. Sur Paris, des bruits contradictoires circulent. Le Tiers-Etat prend la cocarde à Terrasson et oblige le Clergé et la Noblesse à faire de même.

1790. — Le froment se vend de 5 livres à 7 livres; le seigle, 5 livres, 10 sols; le blé rouge, 4 livres, 10 sols; le vin, 30 livres la charge.

Les paysans font des attroupements « pour tracasser les nobles » et leur faire mille outrages au sujet des rentes; on descend les girouettes.

On apprend de Paris que la Noblesse héréditaire est pour toujours abolie.

1791. — La dime de toute espèce est abolie. Apparition des assignats. Vie chère : 30 sols la livre de lard; 12 sols la livre de porc frais; 30 livres la charge de vin.

1792. — Déclaration de guerre à l'Empereur d'Allemagne roi de Hongrie.

On a coupé la tête à plusieurs personnes à Paris « qu'on nomme aristocrates ».

Louis XVI est détroné. Dans plusieurs villes de France, on coupe la tête aux prêtres.

Le Royaume de France est érigé en république en septembre 1792.

1793. — Le roi a eu la tête tranchée le 21 janvier.

Vie chère : froment, 14 livres le quarton; seigle, 11 livres; vin, 45 livres la charge; souliers d'homme : 15 livres la paire; le veau, 15 livres la livre; les bœufs, jusqu'à 200 livres la paire.

Notre vice-président confirme l'écroulement de l'église de Saint-Romain; il ajoute qu'à celle de Sergeac, la rupture d'un des grands arcs de la voûte a été constatée assez à temps pour éviter une catastrophe : l'édifice a été fermé au culte et la remise en état sera longue et coûteuse.

M. SECONDAT a rangé sur le bureau quelques-unes des plus belles pièces récoltées sur le gisement de Gannat, près Thenon.

Il va publier prochainement, à l'imprimerie Fontas, les *Contes et légendes du Périgord*, bien connus des auditeurs des « Veillées » organisées depuis quelques années. Le prix de souscription à cet ouvrage (chez l'auteur) est de 250 fr.

Notre collègue signale à son tour que le texte réimprimé par Paul Lacroix (v. page 9) est reproduit par *la Guyenne monumentale*, de Ducourneau, tome I, 1^{re} partie, pp. 166-175 (Bordeaux, 1842). C'est un extrait du Livre noir du Consulat de

Périgueux utilisé par A. de Calvimont, dans sa nouvelle « les Officiers de la Saint-Jean ».

M. le Président invite les membres présents à venir déposer chacun leur bulletin de vote. Aussitôt après, le scrutin est clos et il est procédé au dépouillement. La liste présentée par le Bureau est élue tout entière, sans modification quelconque.

M. le Président remercie l'Assemblée de sa confiance renouvelée en son Conseil d'administration.

On entend pour finir M. ROUSSOT qui donne un aperçu des *Vues personnelles* de M. Séverin Blanc sur Lascaux.

M. DELFAUD présente deux bifaces trouvés par lui, l'un au Treuil, près de Biras et l'autre, d'imposant calibre, près du Gour-de-Larche.

M. Ponceau soumet le dessin d'un instrument bizarre et de date imprécise, qui pourrait avoir servi à tailler la soupe (?)

Admissions. — M. Pierre BARDE, instituteur, Saint-Romain (cant. de Monpazier) ; présenté par le D^r L'Honneur et M. Secondat ;

M. Gilles DELLUC, étudiant en médecine, boulevard de Vésone, Périgueux ; présenté par M. Jean Secret et l'abbé Pomarède ;

M. LACHAUD, avocat, rue Carnot, 5, Périgueux ; présenté par M. Jean Secret et le D^r Lafon ;

M. Hubert THAUZIÈS, juge de paix à Excideuil, Tourtoirac ; présenté par M. Jean Secret et le D^r Lafon.

Le Secrétaire Général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 3 mars 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président.

Présents : M^{mes} Berton, Busselet, Dupuy, Guille, Lacombe, Médus, Pivaudran, Plazanet, Ponceau ; M^{lle} Marquyssat ; MM. Max Ardillier, Bardy, Borias, Boucher, Busselet, Dandurand, Delfaud, Donzeau, Granger, Lavergne, Pivaudran, Plazanet, Quinquette, Ronzel et Secondat.

Se font excuser : MM. Becquart, Corneille, Lassaigne, Secret, M. et M^{me} Villepontoux.

Nécrologie. — M^{me} de DECKER, — M^{me} FORESTIER, décédée à 106 ans, — M^{lle} VEYSSIER, — le chanoine REYGEAUD, curé-doyen de Montpon.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

Félicitations. — M. le chanoine BÉZAC, docteur en droit canonique. — MM. BOURGÈS-MAUNOURY et Henry LAFOREST nommés ministre de l'Intérieur et secrétaire d'Etat auprès des Etats associés dans le Ministère Edgar Faure.

Remerciements. — Le D^r CHEYNIER, élu membre du Conseil d'administration de la Société. — MM. DELLUC et SAVREUX, à la suite de leur admission.

Entrées d'ouvrages. — Archives départementales de la Dordogne. *Répertoire numérique de la série C* (Administrations provinciales) et de la sous-série IV E (Communes et municipalités), dressé par G. Lavergne et N. Becquart. Périgueux, impr. Joucla, 1954; in-4, 16 p.; — offert par M. BECQUART;

Chapoullié (René). *Le Périgord*. Couverture de H.-E. Wagner. (Les Beaux Pays). Paris-Grenoble, B. Arthaud, 1955; in-8, 226 p., 162 héliogr., carte séparée; — achat de la Société;

LACAPE (H.) *Le conventionnel Lequinio*. Bordeaux, éd. Bière, 1955; in-8, 85 p.; — hommage de l'auteur;

Le carillon de Javerlhac, décembre 1954, janvier et mars 1955; — envoi de M. le Curé;

Munoz (R.P.F. Hon.), O.P. *Un Apostol Dominicano Montanès en Tunkin*. Fray Pedro Bustamante : Su Apostolado y Escritos (1696-1728). Santander, 1955; in-8, XXI, 258 p., pl.; — envoi du Centre de estudios Montaneses, dont ce volume est une publication;

Œuvres du dessinateur périgourdin Marc Espinouse (« Cram » dans ses caricatures); deux dessins au crayon : « le Pont Cassé », près Périgueux et « le Pas de l'Eyraud » (été 1899); deux lithographies : Diplôme de la Société des Amis des Arts de la Dordogne, en bistre (1886) et portrait-charge de Dominique Joucla, rédacteur en chef de *l'Avenir de la Dordogne* (1907); originaux coloriés à la main de deux grands portraits-charges : M. Ruau, ministre de l'Agriculture et le Professeur Pozzi, sénateur de Bergerac; — 6 pièces offertes par M. Albert GRANGER.

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de la Société; il verse lui-même à nos archives quelques photos prises à la séance de janvier qui ont paru dans un journal régional.

Revue bibliographique. — Les Œuvres spirituelles de Fénelon, précédées d'une importante étude du P. Varillon, S.J. sur l'antagonisme de Bossuet dans la querelle du Quiétisme, paraissent dans la collection « Les Maîtres de la spiritualité chrétienne » (Aubier, Paris).

Dans la revue *la Table ronde*, de février 1955, p. 181, le « Journal » de Jean Guitton est consacré à l'Exposition Joseph Joubert.

Le magazine *Modes et Travaux*, de février, p. 40, publie un article du duc de La Force sur le « Roman d'amour de la Grande Mademoiselle » avec Lauzun (Antonin Nompar de Caumont, m^{is} de Puyguilhem en Bergeracois).

La *Gazette du Périgord*, des 14 et 15 février, a donné l'histoire de « la chapelle de l'ancien hôpital », dû à M. GRILLON, aumônier de l'établissement. Consacrée à Saint-Louis roi, cette chapelle qui doit disparaître, date de l'épiscopat de M^{gr} George Massonnais (1857). Son dôme rappelle celui de la Grave, à Toulouse.

Le Périgourdin de Bordeaux, janvier-février 1955, publie en première page la photographie du sarcophage de l'archevêque Raymond de Mareuil, découvert en la cathédrale Saint-André de Bordeaux.

Promenade en Périgord : ainsi s'intitule une publication de luxe éditée à Terrasson par MM. Delfour (P. Fanlac, imprimeur); chaque page, illustrée d'une photographie originale, comporte un court commentaire ou une présentation poétique; M. le Président montre le premier de ces albums à la gloire de notre province.

Signalons encore l'ouvrage de M. Yves Bonnefoy, *Peintures murales de la France gothique* (Paris, P. Hartmann), où sont représentés deux édifices religieux du Périgord, Cadouin et la chapelle du Cheylard, à Saint-Geniès. Pour Cadouin, un fragment de l'Annonciation (fin xv^e-début xvi^e), dans le cloître, est reproduit pl. 16. Dix planches concernent l'ensemble des fresques du Cheylard (xiv^e s.), décrit en 1885 dans le *Bulletin*, photographié par le M^{is} de Fayolle, mais jamais publié. Ce sont le Christ (pl. 9), toute la première travée, le martyr de Sainte Catherine, Saint Jean Porte-Latine dans la cuve d'huile bouillante, la lapidation de Saint Etienne, la décollation d'un Saint, Saint Michel, Saint Paul, Saint Georges terrassant le dragon et le baptême du Christ (pl. 15 à 23).

M. Bonnefoy pense qu'il s'agit là du travail d'un atelier à rapprocher de celui de Saint-Amand-de-Boixe.

M. le Secrétaire général rappelle que la Société a visité dans ces dernières années, la chapelle du Cheylard.

Suite de vœu. — Dans la *Dordogne libre* du 2 mars, un groupe de lecteurs fait écho à la protestation de la Société historique et archéologique du Périgord au sujet du choix de l'emplacement du futur théâtre de Périgueux (hôtel de la Division),

Acceptation d'offre. — M. le Secrétaire général a reçu de notre affable concitoyen, M. Joussen, artiste peintre, une lettre par laquelle il marque son intention d'offrir à la Société historique et archéologique du Périgord une toile de sa composition; elle représente l'allée centrale du cimetière de l'Ouest à l'époque où presque à l'abandon, il se paraît d'arbres séculaires; par modestie, le donateur n'insiste que sur l'intérêt documentaire de son œuvre.

L'assemblée se montre favorable à l'acceptation de ce don; M. Lavergne ira exprimer à l'artiste les vifs remerciements de notre Compagnie.

Communications. — Le curieux ustensile que M. PONCEAU a dessiné (voir le procès-verbal de février) est exposé sur le bureau. Plusieurs membres, dont M^{me} DUPUY, reconnaissent sans hésiter un instrument à tailler le pain pour la soupe; une petite fleur de lys en fer découpé orne la partie supérieure de cette taillanderie peu commune.

M. BECQUART, archiviste en chef du département de la Dordogne, adresse l'état des accroissements des Archives de la Dordogne en 1954. On sait que depuis la fin de l'année, le dépôt a quitté la Préfecture et a été réaménagé de la façon la plus moderne dans l'ancienne Préfecture de la place Hoche, évacuée par l'École Normale d'institutrices.

Le procès-verbal de la séance d'octobre a fait mention, au château des Milandes, d'armoiries sculptées où figure en abîme, l'écu des Orléans. Ne serait-ce pas là, se demandait M. DE MIRANDOL, un élément décoratif, introduit par l'architecte Laffilée, lorsqu'il restaura le château ?

Notre distingué collègue penche dans ce sens; même en faisant état du mariage d'Anne de Cumont avec François d'Orléans-Longueville en 1595, il manquerait à la partition le bâton d'argent péri en bande qui distingue cette Maison de celle d'Orléans. L'histoire des Milandes soulève, on le voit, encore bien des petits problèmes.

M. l'abbé FONTALIRANT, curé du Coux, a noté dans l'article de M^{me} Gendry sur Pierre de la Servolle (*Bull.* de 1954, p. 71) la vente d'un domaine par un sieur Formigier de Beaupuy. Cette famille était, nous dit-il, originaire du Coux et le château qu'elle possédait, la Brunie, est toujours debout. Un Formigier de Beaupuy fut gouverneur de Prats-de-Mollo, un autre capitaine au Régiment de Penthièvre, un autre garde du Roi.

D'un acte de baptême de l'église du Coux, daté du 10 novembre 1692, il appert que Jacques de Maligat, écuyer, se disait

« sieur du Cazela »; Marc de Maligat était sieur de la Viguerie.

Notre correspondant a bien voulu joindre à ces indications, 1°) les originaux de dispenses de mariages, signées *Denis-Alexandre Le Blanc*, évêque de Sarlat, en faveur de paroissiens du Coux : l'une de 1727 et les deux autres 1742. L'acte de 1727 est revêtu du cachet sur cire noire de l'évêque; il s'énonce « d'or, à l'aigle au vol abaissé »; alors que dans l'*Armorial de Froidefond*, t. I, p. 82, le blason épiscopal porte une aigle « au vol éployé ». (De telles variantes, note M. le Président, ne sont pas rares);

2°) une lettre de Goudou, archiprêtre d'Audrix à M. Las-coux, curé du Coux, du 17 octobre 1754, s'excusant d'avoir baptisé un enfant de cette paroisse qu'on lui a apporté « à cause du mauvais temps ».

M. VALETTE revient utilement sur l'important article paru dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* (janvier-juin 1954, t. XL, n° 134), où le P. François de Dainville, S.J., étudie la cartographie ecclésiastique de la France au XVI^e s.; le *Bulletin*, t. LXXXI, p. 169, a déjà signalé l'hommage que rend l'auteur au chanoine Jean Tarde, qui dressa la première carte du diocèse de Sarlat en 1594.

La genèse de cette première carte est longuement expliquée dans un livre fort savant de Jean Tarde : *Usages du Quadrant à l'Esquille aymanlée* (Paris 1620), et le P. de Dainville s'en est admirablement servi pour analyser les diverses opérations qui ont précédé l'exécution de la carte (p. 19-23 de son étude).

Mais ses conclusions : « Si l'on rapproche les figures qui illustrent les Usages du Quadrant de la partie correspondante de la Description du diocèse de Sarlat, (nom que porte la carte de Tarde), il n'y a aucun doute, ce sont bien des fragments de son canevas », sont partiellement inexactes. La carte que le P. de Dainville reproduit planche II, et sur laquelle il se base, ne me semble pas être la carte initiale dressée par Tarde en 1594, mais une carte du XVII^e s., vers 1620.

La carte originale est en effet une carte conservée aux Archives Nationales, NN 371, dressée de telle manière que son auteur, placé au nord, regarde vers le sud, tandis que de nos jours les positions sont renversées. Cette carte correspond exactement à ce que dit Tarde dans son livre (art. cité p. 21-22). C'est de Montignac qu'il s'est placé pour regarder vers Salignac, Sarlat, Carlux, S^t-Cyprien, et pour tirer les lignes qui réunissent ces cinq villes à Montignac. Ce qui explique qu'il ait eu du pays cette vision nord-sud reproduite sur la carte.

Aussi cette carte des Archives Nationales, exemplaire unique croyons-nous, est-elle particulièrement précieuse.

Page 119 de son livre cité plus haut, Tarde donne un tableau des distances qui, selon lui, séparent les différentes villes du diocèse de Sarlat. Il emploie comme mesure le *lieu*. Bien qu'il soit difficile d'en fixer exactement l'équivalence en système métrique, on peut admettre que le lieu de Tarde ne dépasse pas 4 km. On s'aperçoit ainsi que Tarde se trompe dans ses évaluations.

	Sarlat	3 lieux.
De Montignac à	Salignac	2 »
	Carlux	4 »
	Saint-Cyprien	4 »
	Limeuil	5 »
De Sarlat à	Salignac	2 lieux
	Carlux	2 »
	Saint-Cyprien	2 »
	Limeuil	4 1/4

Si l'on prend le cas de Montignac à Limeuil, l'erreur est d'environ 10 km.; de Sarlat à St-Cyprien, de 6 km.

L'empirisme scientifique des meilleurs esprits vers la fin du XVI^e siècle, ressort de ces observations.

M. GRANGER analyse le nouvel ouvrage que notre collègue, M. Henri LACAPE, ingénieur général des Poudres, vient d'écrire sur le conventionnel Lequinio (v. *supra*, p. 17). L'auteur a voulu présenter des notes, plutôt qu'une étude achevée, faute de temps et de santé. Si Lequinio n'a pas « opéré » en Dordogne, il n'en est pas moins un « type » intéressant. Le livre de M. Lacape est dédié « à ses médecins », il leur consacre toute sa préface. Détachons-en ce passage : « Le premier d'entre eux, le Docteur Chaume, était le médecin de ma famille; il m'avait aidé à naître et il m'avait vu grandir. Son aspect seul suffisait à reconforter le malade ; il respirait la santé et la bonne humeur et savait vous communiquer une forte partie de son optimisme de bon vivant. » Le docteur Chaume, rappelons-le, était aussi un archéologue que la Société s'honora le compter parmi ses collaborateurs.

M. IMBERT possède une série de caricatures représentant Napoléon III, l'Impératrice Eugénie, le Prince impérial et de nombreux autres personnages de la Cour et du Monde, à la fin du règne. Dessinées sur cartons et coloriées à la main, elles paraissent avoir composé un jeu de société. M. Granger, qui

les présente, dit que M. Imbert aimerait pouvoir mettre un nom sur ces figures qu'on dirait vues dans un miroir concave, c'est-à-dire extrêmement déformées; l'auteur est un certain TELORY (?).

M^{me} C. LACOMBE s'inquiète du sort de l'édifice dit « Moulin de Saint-Front ». Il lui est répondu que la municipalité l'a acheté et qu'il ne serait pas compris dans la démolition du quartier des Rues-Neuves. De toute manière, son délabrement le met en péril.

Excursions de 1955. — La date du dimanche 1^{er} mai a été retenue pour la séance extérieure qui se tiendra cette année dans la matinée, à l'Hôtel de Ville de Nontron; l'excursion archéologique dans cet arrondissement suivra le déjeuner.

L'excursion d'été dont l'itinéraire reste à choisir est fixée au dimanche 18 septembre.

Admission. — M. Louis MÉDARD, inspecteur principal des P.T.T. et M^{me}; Le Bugue (Dordogne); présentés par MM. Morquin et A. Granger.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

LA CHAPELLE DU CHATEAU DE MONTRÉAL *et son mobilier*

I. — LA CHAPELLE (xvi^e s.)

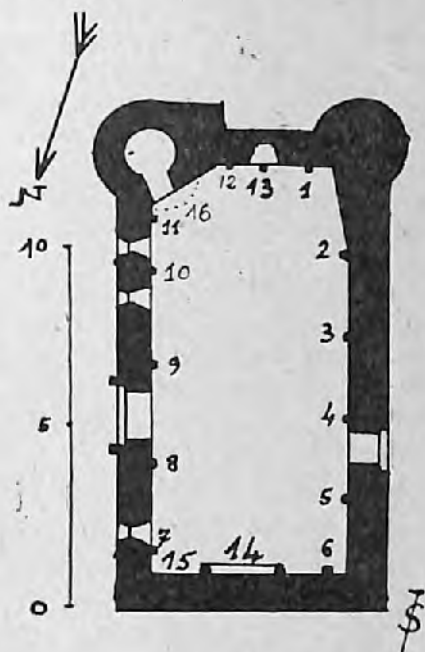
Le château de Montréal est situé à 1.200 m. S.-O. du bourg, et dans la commune d'Issac (canton de Mussidan).

En 1569¹ le château possédait deux chapelles : la chapelle vieille, sise à l'intérieur de la seconde enceinte fortifiée, et la chapelle neuve, bâtie sur la première enceinte face à un castillet commandant les deux ponts-levis qui permettaient de passer de la première dans la seconde enceinte. S'il ne reste actuellement rien de la chapelle vieille, la chapelle neuve est à peu près intacte dans son plan et dans ses volumes.

D'après le plan du château relevé en 1891 par Charles

(1) Cf. un article de H. de Montégut : *Inventaire du château de Montréal; 4 octobre 1569, 30 septembre 1570; dans le Bulletin de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. XVIII (1891) et XIX (1892).

Durand², la chapelle neuve est ancrée sur la courtine occidentale de la forteresse. Elle est orientée à peu près N.-S., le chevet regardant la cour d'entrée qui suit la porte dite de Bergerac, avec son pont-levis, présentement remplacé par un pont fixe.



L'architecture en est simple et sans grand caractère. C'est un rectangle irrégulier de 11x5 m. intérieurement, avec une tourelle circulaire soudée à l'angle S.-E., l'angle S.-O. étant lui-même arrondi, implanté qu'il est sur la fortification extérieure du château. Le chevet plat est percé d'un oculus, la façade orientale de deux oculi, d'une baie (moderne) sous un arc brisé, et d'une porte; la façade occidentale, d'un oculus aveuglé et d'une porte donnant accès à la sacristie. L'ensemble a été bâti vers 1330 mais il a subi plusieurs retouches successives. Ainsi, le portail occidental est un médiocre copie de la Renais-

(2) *Bull.* cité, t. XVIII, p. 357.

sance, exécutée au xix^e siècle, la tourelle S.-E. coiffée d'ardoises au xvi^e s. l'est maintenant de tuiles plates, le haut pignon du sud, dominant le chevet, est sommé d'une croix moderne. Les murs sont faits d'un moellonnage très simple.

II. — LE MOBILIER (xvi^e et xvii^e s.)

L'intérêt de la chapelle réside dans un ensemble mobilier encore considérable malgré les déprédations dûes aux guerres et aux révolutions. Il est vrai que les remparts du château l'ont protégé de la destruction lors des guerres de Religion et des luttes de la Fronde. La Révolution de 89 avait provoqué le départ des statues de pierre de la chapelle, mais celles-ci, déposées dans diverses églises du voisinage, furent pieusement rachetées par la famille de Montferrand et replacées dans la chapelle, sans autres dégâts que quelques épaufrures, le bras de Saint Pierre brisé ainsi que la hampe de la lance de Saint Mathias.

Nous examinerons successivement la cheminée, le tombeau, la chaire et les treize statues de pierre.

A. — LA CHEMINÉE. (N^o 14 du plan) (xvi^e s.)

Elle est appliquée contre le mur nord, et large d'environ 2 mètres. Le manteau, sans nulle décoration repose sur un linteau mouluré de tores et de gorges⁴. Les piédroits sont d'un profil arrondi. La cheminée date du milieu du xvi^e siècle.

B. — LE TOMBEAU. (N^o 15 du plan) (xvi^e s.)

Il est fait d'un jumelage de deux personnages debout, roides comme des gisants en dépit de leur position verticale. L'époux est François de Pontbriand (1502-1569), seigneur de Montréal. L'épouse est Anne Grossolles de Flamarens, morte vers 1555. Le tombeau a été exécuté du vivant de François de Pontbriand, probablement entre 1555

(3) *Bull.* cité. p. 444.

(4) La présence d'une cheminée dans une chapelle castrale n'est pas commune. Signalons-en un spécimen dans la chapelle romane si intéressante, mais en ruines, du château d'Auberoche (commune du Change).

et 1364, date à laquelle, devenu veuf, il s'est remarié avec Jeanne de Daignac⁵.

Ce tombeau était destiné à être transporté dans l'église d'Issac. Les temps n'étant pas sûrs — c'est en effet le plus fort des luttes religieuses en Périgord — le seigneur de Montréal préféra conserver le tombeau à l'abri de sa forteresse.

Le monument est symétrique, le plan de symétrie étant assuré par une colonne galbée, à fût décoré de longues feuilles plates avec une base cubique et un chapiteau-bague. Chacune des deux statues est sous une sorte de dais à découpage trilobé et gable aigu dont les remparts sont ornés de choux frisés et la pointe d'une fleur de lis. L'écoinçon de chacun des dais porte l'écusson armoirié du personnage qu'il domine. Les statues sont à peu près en grandeur naturelle.

A gauche, figure celle de François de Pontbriand, en costume militaire. L'armure est complète : cotte de mailles et tunique à manches courtes. L'épée, accrochée à un baudrier, tombe sur la gauche du personnage. Un casque est posé à côté du pied gauche. François de Pontbriand a les mains jointes, la tête nue ; le visage, qui a dû être sculpté d'après nature, est réaliste : cheveux courts, nez rond, bouche petite, menton vigoureux. Une expression de sérénité lointaine émane du visage.

Anne de Grossoles, debout, a, elle aussi, les mains jointes. Son visage est fin et distingué, plus aristocratique que celui de son époux. Elle a une bouche menue, un nez spirituel, un menton ovale, des yeux bien fendus. Elle est vêtue d'une robe simple, peu plissée, recouverte d'une sorte de tunique courte.

C. — LA CHAIRE. (N^o 1 du plan) (xvi^e s.)

La chaire de pierre est logée très haut, dans un pan coupé disposé à l'angle S.-E. de la chapelle, dans le chœur,

(5) Jeanne de Daignac étant morte après lui avoir donné un fils, Hector-François de Pontbriand se remaria une troisième fois en 1561, avec Jeanne de Bourdeille. Il mourra le 2 octobre 1569, *Ibid.*, p. 356.

côté Évangile. On y accède par une vis contenue dans une tourelle circulaire.

Cette chaire est faite d'une souche et d'une cuve à balustre. La souche, de plan demi-circulaire, est moulurée et sculptée de cannelures alternativement en creux et en relief. Elle repose sur un cul-de-lampe sculpté de deux griffons qui portent un écu parti « au 1, d'azur au pont d'argent soutenu de deux arches » (qui est de Pontbriand, armes parlantes); « au 2, d'azur au lion de gueules issant d'une rivière d'argent mouvante au bas de l'écu, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or » (qui est de Grossolles Flamarens)⁽⁶⁾.

La transition entre la souche de support et la cuve est assurée par un bandeau à trois faces planes, sculpté d'un linceul reliant, aux angles, des têtes de mort, dans les orbites desquelles il passe.

La cuve est polygonale. Trois de ses faces sont faites de balustres imitant le bois tourné. Les angles sont ornés de colonnettes cannelées à chapiteaux corinthiens. L'appui-main est orné de moulures classiques.

D. — LES STATUES (XVII^e S.)

Les 12 statues ont 1^m70 de hauteur, environ; la Vierge à l'Enfant 1^m40. Toutes sont sculptées dans un calcaire à grain fin. La facture en est souvent maladroite; les visages sont traités avec une rudesse réaliste. L'artiste a figuré 11 apôtres sur 12 : Thaddée manque à la liste. Ils est remplacé par Saint Paul. Toutes les statues des saints ont les pieds nus.

La Vierge à l'Enfant. (N^o 13 du plan). — La Vierge, debout, légèrement déhanchée sur sa droite, porte l'Enfant sur son bras droit. Elle est vêtue d'une robe à plis lourds, et d'une sorte de manteau laissant libre un gorgerin moulant ses formes. La tête, penchée à droite, est voilée; le visage est grave; les mains sont grossièrement

(6) Les émaux et les couleurs ne sont pas indiqués sur ce blason de pierre. Pour les armes des Pontbriand et des Grossolles, cf. Froidefond de Boulazac : *Armorial du Périgord*, I, pp. 214 et 261



1



2



3



4



5

1. Saint Jean — 2. Saint Mathieu — 3. Saint Jacques le Major — 4. Saint Simon — 5. Saint Philippe

traitées. L'enfant, au visage poupin encadré de cheveux ondés, portés dans sa gauche un globe ; il bénit de sa droite. La statue est posée sur un cul-de-lampe sculpté d'un ange aux ailes déployées qui porte sur sa poitrine trois pals héraldiques dont la divise est timbrée de trois besants. Il s'agit ici d'une interprétation un peu libre des armes des Du Chesne de Montréal : « D'azur à trois pals d'or, au chef aussi d'azur, chargé de trois besants d'argent, soutenu d'une divise de même. » L'écusson va précisément nous permettre de dater l'ensemble des statues, qui sont manifestement, par leur style et leur technique, du xvii^e siècle. C'est en effet, le 19 juillet 1649, que François-Philibert du Chesne, Lieutenant-Général au siège de Périgueux, acheta la terre et le château de Montréal⁷ pour 131.000 livres. C'est donc vers le milieu du xvii^e siècle qu'un Duchesne aurait complété par les statues des Apôtres et de la Vierge le mobilier de la chapelle et achevé l'œuvre commencée par un Pontbriand.

Saint Pierre. (N^o 1 du plan). — Vêtu d'une robe dont les plis sont à peine esquissés, il porte dans sa droite une clé, qu'il appuie sur sa poitrine. La main gauche a été brisée. Le visage est viril, les cheveux courts, la barbe et la moustache drues. Le cul-de-lampe de support est sculpté d'un angelot.

Saint André. (N^o 2 du plan). — Il porte devant lui, de sa gauche, la croix dite de Saint André. Sa droite tient un objet non identifié. Vêtement à longs plis. Visage encadré de barbe, de cheveux longs et coupé d'une moustache.

Le cul-de-lampe est sculpté d'un angelot.

Saint Jacques-le-Majeur. (N^o 3 du plan). — Robe et manteau à plis longs; pancetière suspendue par une courroie en bandoulière sur la poitrine et l'épaule gauche. Bourdon de pèlerin avec une gourde, dans la main droite. La gauche porte un livre. Visage expressif, barbe en pointe, moustache tombante, cheveux longs.

(7) Dr Lafon ; *Les Duchesne de Montréal* même Bull., t. LXVII (1941) et LXVIII (1942) et notamment t. LXVII, p. 433.

Saint Jean. (N° 4 du plan). — Tunique à cordelière nouée à la taille; manteau à fibule dont le côté gauche revient sur la poitrine, ramené par la main droite qui bénit; calice dans la gauche. Visage glabre encadré de cheveux.

Saint Mathieu. (N° 3 du plan). — Tunique; manteau à fibule dont un pan est passé sur le bras gauche tendu en avant; hache dans la main droite. Visage très fruste, chevelu et barbu.

Saint Thomas. (N° 6 du plan). — Tunique et manteau à plis simples, mais élégants. Les deux mains portent une équerre appuyée sur la poitrine. Visage glabre à cheveux longs.

Saint Simon. (N° 7 du plan). — Costume à plis stylisés, à peine esquissés. La main droite porte une scie qui ressemble à une palme; la gauche tient un pan du manteau. Visage aux méplats accusés encadré de cheveux longs, barbe et moustache.

Saint Barthélémy. (N° 8 du plan). — Même pose que Saint Simon. Couteau dans la main droite. La gauche tient un pan du manteau. Visage méditatif; cheveux longs, barbe et moustache.

Saint Philippe. (N° 9 du plan). — Tunique et manteau à plis. Main droite appuyée sur la poitrine; la gauche tient un livre à deux fermails. Visage empreint de bonté; cheveux longs, barbe et moustache.

Saint Jacques-le-Mineur. (N° 10 du plan). — Tunique droite, vaste manteau à plis, avec fibule. Les deux mains tiennent un livre ouvert. Barbe et moustache fluviales; cheveux longs.

Saint Mathias. (N° 11 du plan). — Sur la tunique longue, le manteau revient en drapé. La main droite tient une lance (la hampe a été brisée). La gauche est tendue en avant. Barbe, moustache, cheveux longs.

Saint Paul. (N° 12 du plan). — Tunique et manteau à plis simplifiés. La main gauche est tendue en avant;

la droite porte une épée à garde cruciforme. Visage expressif, bien modelé, barbe en pointe, moustaches tombantes, cheveux longs. Le cul-de-lampe de support est sculpté



Support du Saint Paul

d'un angelot ailé portant de ses deux mains un écu rectangulaire, parti, au 1 de Pontbriand, au 2 de Grossolles Flamarens. Ces armoiries pourraient faire croire que cette statue est antérieure aux douze autres et qu'elle datait de l'époque à laquelle François de Pontbriand faisait exécuter la cheminée, le tombeau et la chaire. En fait, elle est du même style que les autres statues. Il faut supposer qu'on a utilisé, vers 1650, comme support de Saint Paul, un cul-de-lampe préparé pour une autre statue lors de la première campagne de travaux, sous François de Pontbriand.

E. — LE RELIQUAIRE DE LA SAINTE EPINE

L'importance décorative de la chapelle de Montréal s'explique sans doute par le fait qu'on y conservait une insigne relique : une Sainte Epine recueillie par un Peyronnenc, seigneur de Montréal⁸, sur le cadavre de Talbot, le soir de la bataille de Castillon (1452). Authentifiée à plusieurs reprises (notamment en 1526) elle est enfermée dans une monstrance métallique du xix^e siècle, elle-même déposée dans un reliquaire moderne, en bois, sculpté d'un triptyque consacré à la Passion du Christ. Ce reliquaire est

(8) François de Pontbriand, né en 1502 à Amboise où son père était sous-gouverneur du futur François I^{er}, était fils de Pierre de Pontbriand et d'Anne de Peyronnenc.

posé sur cul-de-lampe de pierre, moderne, sculpté d'angelots portant la couronne d'épines.

III. — CONCLUSION

Si plusieurs chapelles castrales antérieures au milieu du xvii^e siècle subsistent en Périgord (Beynac, Biron, Mareuil, Richemond, les Milandes, Fénelon, Montaigne, Auberoche), elles ont en général perdu leur mobilier et leur décoration d'antan⁹. Celle de Montréal est la seule qui ait conservé à peu près tout le mobilier prévu et exécuté pour elle.

Ce n'est pas que cet ensemble sculpté soit de très grande classe. Il ne révèle pas un artiste célèbre il n'accuse aucune virtuosité. Il n'est en rien comparable à la sculpture toulousaine de la même époque; il n'a même pas les qualités de certains morceaux sculptés à peu près à la même date en Sarladais (cheminées du château du Claud, de l'Hôtel de Vienne à Sarlat), à Cadouin (cloître et Vierge de Pierre de Gaing), au château de Biron (tombeaux et rétable de la mise au Tombeau), à Périgueux (escaliers d'hôtels particuliers et chapelle Saint-Jean, près de la Cité), en Nontronnais (château de Puyguilhem) ou en Bergeracois (cheminées des châteaux de Bannes et de Lanquais).

A Montréal, nous sommes en présence d'une œuvre populaire. Elle en a les maladresses, mais aussi la sève et la saveur. C'est le travail de tailleurs de pierre locaux qui seront improvisés sculpteurs. Non sans talent, d'ailleurs, mais avec une verve timide et vite réfrénée par l'absence de métier.

La composition en est un peu monotone. Incapables de faire jouer la lumière dans des jeux savants de draperies, les artistes se sont contentés de quelques variations très prudentes dans les costumes des Apôtres, de même qu'ils se sont bornés à deux ou trois types de visages. Les statues sont lourdement campées et les personnages écartent les jambes, à la façon des paysans solidement équilibrés sur leur glèbe.

Malhabile dans sa composition, la sculpture l'est aussi

(9) L'oratoire de Beynac a cependant conservé d'intéressantes fresques de la Renaissance.

dans son exécution même. Elle est peu fouillée, les reliefs sont modestes et timides, le modelé manque de finesse, et la taille, de métier.

Mais des qualités incontestables, une honnêteté naïve qui n'esquive ni ne camoufle les difficultés, une franchise un peu rude, en font un témoin précieux, le reflet d'un art populaire dont se sont contentés nos châteaux du Périgord et nos églises¹⁰.

Enfin ce mobilier nous ouvre une fenêtre sur la psychologie des châtelains de la Renaissance et du Grand Siècle périgourdin. Ils avaient certes, un goût marqué pour les œuvres d'art dans la mesure où leur fortune le leur permettait. Ici, il s'agit d'un seigneur ouvert aux choses de l'art, puisque François de Pontbriand avait passé une partie de son enfance dans l'ambiance luxueuse du château d'Amboise, et qu'il devait être fort riche, ayant été en 1543, nommé gouverneur du Limousin. Quant à François-Philibert Duchesne, il jouissait aussi d'une belle fortune, puisque devenu lieutenant général au siège de Périgueux, il achète Montréal en 1649, pour 131.000 livres; vers 1656, les seigneuries de Montaut de Labatud, pour 48.000 livres, et, en 1664, diverses forêts, rentes et justices dans la seigneurie d'Estissac, pour arrondir ses terres¹¹.

Ce sont toutes ces raisons qui nous ont incité à souligner cet ensemble si complet de Montréal, et si remarquablement conservé.

Jean SECRET.

(10) Celles-ci, qui ont dû être fort riches de mobilier sculpté, de l'époque romane au XVII^e siècle, ont été déplorablement dépouillées de leurs chefs-d'œuvre à plusieurs reprises : guerres anglaises, guerres de Religion, Fronde, Révolution, incompréhension du XIX^e s., qui a livré aux antiquaires des richesses insoupçonnées des desservants et des fidèles. C'est à peine si, pour l'ensemble du Périgord, soit pour le département de la Dordogne, on pourrait encore citer vingt statues de la Renaissance.

(11) D^r Lafon, *Bull.* cité, p. 435-436.

LES PRÉLIMINAIRES DE 1789 A PÉRIGUEUX

*Lettres de Chilhaud de la Rigaudie
et du marquis de Labrousse-Verteillac*

Les quatorze lettres que nous publions ci-dessous ont été offertes en 1932 à la Société historique et archéologique du Périgord par son distingué président, le D^r Ch. Lafon¹. Elles proviennent des archives privées des Labrousse-Verteillac que, depuis plus de soixante ans, les marchands de « Vieux papier » débitent par petits paquets aux collectionneurs².

On regrette de n'avoir là que les derniers feuillets d'une correspondance d'affaires, qui, pour s'être poursuivie vingt ans durant (1769-1789) entre le marquis de Labrousse et son fondé de pouvoirs en Périgord, le Conseiller au Présidial Chilhaud, devait être volumineuse.

Le fait que ces lettres s'espacent de décembre 1788 à août 1789 et quelles portent presque uniquement sur les événements politiques et administratifs de ce tournant de notre histoire leur confère un intérêt local qui, n'échappera pas au lecteur averti de la pénurie et de la sécheresse des documents officiels contemporains.

Elles éclairent d'un jour nouveau la figure et le caractère du Grand Sénéchal de Périgord, la fermentation des esprits à Périgueux, notamment dans la Noblesse et le Clergé depuis la réforme Lamoignon (8 mai 1788); l'esprit de formalisme et le souci d'étiquette qui continuait à régner dans les milieux dirigeants; les perturbations apportées dans le service postal par les événements et les intempéries du rude hiver de 1789. Quand cette correspondance ne ferait que préciser, et parfois compléter, l'histoire de cette période d'effervescence nationale, elle n'en garderait pas moins à nos yeux une réelle portée documentaire et un accent d'honnêteté qui retient.

Les lettres du conseiller Chilhaud de La Rigaudie et les

(1) *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. LXXIX (1952), pp. 119 et 122.

(2) *Id.*, t. XVIII (1890), p. 51.

quelques réponses du marquis de Verteillac sont données ici à peu près intégralement, dans leur ordre chronologique. Les dates d'envoi et de réception figurent en tête de chaque lettre : Chilhaud met toujours la date *in fine*, tandis que M. de Labrousse⁽³⁾ indique en tête de chaque missive reçue la date à laquelle il y a répondu. L'orthographe a été modernisée, la ponctuation est nôtre.

Pour simplifier la rédaction des notes, nous indiquerons ici une fois pour toutes que les références aux trois ouvrages fondamentaux suivants ne comporteront que le nom de leurs auteurs :

BRETTE (A.), *Recueil des documents relatifs à la convocation des Etats Généraux de 1789*. Paris, Imprimerie Nationale, 1894-1913; 4 vol. in-4. (Coll. de documents inédits sur l'Histoire de France);

BUSSIÈRE (G.), *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*. 1^{re} partie, Bordeaux, Lefebvre, 1877; — 2^e partie, Bordeaux, P. Chollet, 1885; — 3^e partie, Paris, Lechevalier, 1903; 3 vol. in-8;

FROIDEFOND DE BOULAZAC (A. de), *Armorial de la Noblesse de Périgord*, Périgueux, Impr. de la Dordogne, 1891. in-8. [Documents historiques. Procès verbaux des opérations électorales de 1789 et pièces afférentes, t. II, pp. 145-387.]

∴

Messire César Pierre Thibault de Labrousse, chevalier, marquis de Verteillac, comte de Saint-Mayme, baron de la Tourblanche, seigneur de Saint-Martin-le-Pin, Saint-Front-de-Champniers, etc., a été le dernier Grand Sénéchal du Périgord et Lieutenant Général héréditaire. Il avait fait dans les armées royales une brillante carrière avant de succéder à son père dans des fonctions de pure représentation dont la partie utile se trouvait, de longue date, déléguée au Lieutenant Général de la Sénéchaussée.

Comme il avait dépassé la soixantaine et que sa santé demandait des ménagements, il ne quittait guère son hôtel de la rue de Verneuil, à Paris, ou sa résidence princière de

(3) *Id.*, t. XXXVIII (1910), p. 239; t. LI (1924), pp. 174-175; t. LVII (1930), p. 228 [rectifier la côte B 1502 en 1052].

Dourdan⁴; il savait qu'il pouvait se reposer entièrement de l'ordinaire de sa charge ou du soin de ses affaires sur Messieurs Fournier de Lacharmie⁵ ou sur le conseiller Chilhaud, régisseur de ses nombreux domaines en Ribéracois⁶ et en Nontronnais, sans la crise aiguë de l'été de 1788, messire César-Pierre n'eût sans doute jamais songé à faire acte de présence à Périgueux, où rien ne l'attirait.

Le développement de la situation politique, après l'arrêt du Conseil du 8 août 1788 qui décidait enfin le recours aux États Généraux, plaça le Grand Sénéchal devant une perspective moins souriante que celle de l'immobilisme à vie. Quand, le 12 décembre, l'Assemblée des Notables eut été congédiée et que le Conseil du roi du 27 eut fixé, dans chaque bailliage ou sénéchaussée, le lieu des opérations électorales avec doublement du Tiers, le marquis de Verteillac dut bien se faire à l'affligeante idée qu'il aurait, dans la circonstance, à tenir un rôle qui ne fût pas strictement d'apparat. Pour s'informer, en attendant, de l'état des esprits à Périgueux, en cette fin d'année 1788, il ne pouvait recourir à un observateur plus qualifié et plus consciencieux que Pierre Chilhaud.

Le sieur de La Rigaudie était, depuis 1776, conseiller du Siège présidial et il cumulait ces fonctions avec celles de greffier garde-minutes de la Chancellerie que lui avait laissées son beau-père François Giry⁷. Sa situation au palais, son entregent lui permettaient de voir plus loin que bien d'autres dans les événements du jour et d'être pour le Grand Sénéchal un incomparable auxiliaire.

(4) Ch.-I. de cant., arr. de Rambouillet (S.-et-O.) Les Labrousse-Verteillac en étaient gouverneurs.

(5) Lieutenants généraux de la Sénéchaussée de Périgord. Le fils, François, avait succédé à son père le 10 septembre 1783 (Arch. dép. de la Gironde, I B* 55, fol. 162).

(6) Notamment de la baronnie de La Tourblanche dont son père qui était juge-sénéchal de cette seigneurie [*Bull. de la Soc.*, t. XLIII (1916), p. 123] lui en avait cédé la ferme en 1769.

(7) *Bull. de la Soc.*, t. XL (1913) p. 218 note 2. — Un dossier de la Collection Didon, n° 119, aux archives de la Société, contient d'utiles renseignements sur Chilhaud, Avocat au Parlement de Bordeaux il avait obtenu la charge de conseiller au Présidial, sur démission de Sicaire Nadal de Sintrac (Arch. dép. de la Gironde, I B* 54, fol. 3 v°).

Dès décembre 1788, M. La Rigaudie sut, avec beaucoup d'adresse, et de franchise aussi, mettre le marquis de Verteillac en face des responsabilités qu'il serait obligé d'assumer sous peu. Il se mit entièrement à la disposition de ce dernier pour faciliter la tâche qu'il aurait à remplir en tant que chef de l'administration de la justice et l'aider à régler rapidement bien des formalités concernant ses pouvoirs, son arrivée et son séjour dans une province qui lui était fort peu familière.

On ne s'étonnera pas que les principaux objets de ces lettres soient le choix d'un logement approprié pour le Grand Sénéchal et sa suite, lorsqu'il viendrait présider à Périgueux les opérations électorales;

l'enregistrement des provisions de Grand Sénéchal de M. de Labrousse — formalité négligée à l'époque de sa nomination (1747) et qui ne fut remplie que quarante-deux ans plus tard;

la fixation de la date à laquelle le Grand Sénéchal ferait son entrée dans sa bonne ville de Périgueux, serait reçu par MM. de l'Hôtel de Ville et « installé » par MM. les magistrats du Siège Sénéchal et Présidial, selon la forme chère à ces émules de Bridoisson.

Le retard subi dans la réception à Périgueux des lettres royales de convocation du 24 janvier 1789, ainsi que du règlement annexe et de toutes les formules nécessaires à cette opération sans précédent ne manqua pas d'influer sur l'indécision déjà grande de M. de Labrousse. Il ne se mit en route — bon gré, mal gré — qu'au dernier moment pour gagner sa petite capitale où il était impatientement attendu, comme représentant du pouvoir royal et comme conciliateur, au moins par une large fraction de l'opinion.

Arrivé à Périgueux le 3 mars 1789⁸ et descendu rue Limogeanne, chez le traiteur Courtois, où Chilhaud lui avait retenu un vaste appartement, le Grand Sénéchal garda trois jours l'incognito, ne recevant que quelques visites particulières. Il fit son entrée solennelle le 8 mars 1789, prêta aux Maire et Consuls de la ville le serment accoutumé dans le pavillon construit à cet effet devant la porte

(8) Sur tout ce qui suit, jusqu'à la fin des opérations électorales, voir BUSSIÈRE, t. II, chap. IX à XII.

Taillefer, assista dans la cathédrale Saint-Front à un *Te Deum*.

Le 9, il se rendit à l'audience sénéchale, le 10 à l'audience présidiale, alors que dans tout le Périgord se tenaient les assemblées appelées à rédiger et à condenser les cahiers de doléances.

Le 16, comme prévu, le marquis de Verteillac ouvrit en grand costume d'apparat l'assemblée générale des Trois Ordres, à la cathédrale. Il assista à toutes les délibérations ou opérations électorales jusqu'à leur clôture qui eut lieu le 26 mars : Ce jour-là, l'Ordre de la Noblesse qui avait longtemps boudé le Grand Sénéchal se ravisa et voulut bien l'élire député suppléant. De toute manière, la session des États n'avait pas été de tout repos pour lui : il s'en ouvrit à Necker en résumant ses impressions par cette phrase : « Nous n'habitons pas le pays de Sapience⁹. »

La correspondance du conseiller Chilhaud avec le marquis de Verteillac ne reprit qu'au retour de ce dernier à Paris¹⁰. Rien n'avait préparé le vieux guerrier au travail de paperasserie qui l'attendait encore. Les avis et les services du dévoué La Rigaudie l'aiderent grandement à se dépêtrer de toutes les formalités de mise au point du procès verbal de l'assemblée. Des bévues, des malentendus, des surprises, telles que le refus opposé par le député du Tiers Loys de laisser imprimer son discours, ont marqué les dernières semaines de cette correspondance d'un ton de lassitude évident.

Mais, autant qu'on peut en juger, le Grand Sénéchal, aguerri désormais, aura jusqu'à la prise de la Bastille, rempli dignement la haute mission dont il avait été investi. Il n'a cessé d'y apporter toute sa bonne volonté, qu'il fût question des députés suppléants, de la seconde assemblée de la Noblesse pour la levée du mandat impératif (30 juillet 1789), ou de cas individuels comme celui du conseiller de Glane.

La dernière lettre de Chilhaud porte la date du 1^{er} août : elle évoque avec pathétique des événements d'une extrême

(9) Lettre du 15 avril 1789 dans BRETTE, t. IV, p. 339.

(10) Le 12 avril (Lettre XI). Il avait quitté Périgueux le 29 mars.

gravité : la révolte des Parisiens, la Grande Peur de la fin de juillet 1789 et leurs conséquences immédiates sur le plan local. Quel prix n'attacherions-nous pas à connaître, en l'occurrence, les réponses du Grand Sénéchal aux nouvelles alarmantes du Conseiller ?

« Dieu veuille nous donner la paix ! c'est le vœu de tous les gens de bien », concluait le Conseiller au Présidial. N'était-ce pas exprimer le plus illusoire, le plus improbable des vœux, au moment-même où l'engrenage de la Révolution se mettait à tourner plus vite ? Chilhaud n'était pas assez naïf pour jouer les Tryggées et aller chercher la Paix apeurée dans les ruines de l'Ancien Régime.

Les événements devaient bientôt séparer les deux correspondants. M. de La Rigaudie avait, au fond, de l'ambition et il ne craignit pas de descendre dans l'arène politique pour mettre au service de ses concitoyens ses capacités et ses lumières. Dans l'été de 1789, il était membre du Conseil permanent des Communes ; en février 1790, il fut élu officier municipal de Périgueux ; devint administrateur du département de la Dordogne en 1792 et 1793. En dépit de quelques traverses, il réussit à cumuler, dans une époque dangereuse, ses fonctions de magistrat à Périgueux, à Bordeaux, à la Cour de Cassation, avec le mandat législatif dont les électeurs de la Dordogne l'investirent presque constamment sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, à laquelle il s'était rallié en 1814⁽¹⁾. Il décéda à Paris le 4 octobre 1834, à l'âge de 80 ans⁽²⁾.

Le marquis de Labrousse-Verteillac l'avait précédé dans la tombe depuis des années déjà : après avoir connu à Londres les tristesses de l'émigration, il était rentré en France pour s'éteindre à Dourdan le 25 novembre 1803⁽³⁾.

Géraud LAVERGNE.

(1) Sur la vie politique de Chilhaud (1804-1830), voir J. Lassaigne, *Figures parlementaires* (Paris, éd. du Globe, s. d.), pp. 147, 161, 162, 177, 180, 189-191, 193-194, 196, 198, 200, 203, 204, 219, 233.

(2) *L'Echo de Vézère*, du 11 octobre 1834. Ses obsèques eurent lieu le 6 à Saint-Germain-des-Prés.

(3) Et non 1807, comme l'écrit Dujarric-Descombes (*Bull. de la Soc.*, t. XXXVIII, p. 239). Nous remercions M. Levron, archiviste en chef de Seine-et-Oise pour cette vérification.

LETTRE I

Chilhaud de la Rigaudie au marquis de Verteillac; Périgueux, le 8 décembre 1788. — *R. le 19 décembre.* [Les lignes supprimées ont trait à une requête adressée à l'Intendant de Guyenne et aux impositions du marquis dans les paroisses de Verteillac et de Saint-Martin-le-Peint.]

Monsieur,

J'étais encore ici lorsque mon neveu¹ me remit la lettre dont vous l'aviez chargé pour moi. Mon premier soin fut d'y répondre, mais comme j'étais au moment de mon départ pour la campagne, je chargeai un domestique de porter ma lettre à la poste. Le lendemain, jour du courrier, qu'elle a été ma surprise, en arrivant ici, de la trouver sur une cheminée, où je l'avais placée ! C'est un oubli qui m'afflige d'autant plus que vous avez eu juste raison de me taxer, au moins, de négligence. Je vous prie, Monsieur, de recevoir mes excuses et de me permettre de vous retracer ici ce que j'avais l'honneur de vous marquer dans le temps.

Vous me demandiez, Monsieur, de vous faire part de l'opinion qu'on avait dans cette province sur les lois promulguées au Lit de justice du 8 mai dernier². En général, la Noblesse, et principalement celle de notre ville, les rejetait absolument, et l'édit portant rétablissement de la Cour plénière déplaisait à tous les Ordres; mais lorsque l'arrêt du Conseil du 8 août, qui soumettait la composition de la Cour plénière aux Etats généraux, fut publié et qu'il ne resta plus que l'édit sur l'administration de la justice, alors les opinions furent partagées. Le Tiers crut voir un grand bien dans le rapprochement de ses juges et la diminution des frais de justice, mais la Noblesse persista dans ses réclamations contre toutes les lois.

Ce fut à peu près à cette époque que M. l'Intendant³ adressa à notre siège des ordres directs du Roi pour enregistrer et les accompagna d'une lettre où il nous annonçait qu'en cas de refus, il était autorisé à transporter le Grand Bailliage à Limoges, qui le sollicitait, même à supprimer le Présidial, et il nous annonçait encore que l'établissement du Grand Bailliage procurerait à notre ville une administration provinciale en chef, une université et une bourse.

Toutes ces conditions, j'ose le dire, nous engagèrent plus que notre intérêt personnel, à obéir. Vous connaissez, Monsieur, la suite des événements et combien nous avons été trompés en déférant aux ordres du Gouvernement. Cet échec a abattu les séné-

(1) Sans doute le procureur Joseph Giry.

(2) Cf. BUSSIÈRE, t. II, ch. I : La Réforme judiciaire de 1788 et ses effets en Périgord. — Le Grand Bailliage de Périgueux.

(3) Le Camus de Neville intendant de Guyenne.

chaux⁴ au point qu'ils ne savent quelle conduite ils doivent tenir. Et vraisemblablement, ils seront déserts dans peu d'années, si les Etats généraux ne les rehaussent par quelque endroit et ne les réhabilitent dans l'opinion publique.

Quant au rétablissement des anciens Etats de la province⁵, nos Officiers municipaux se sont occupés depuis longtemps de rassembler toutes les preuves de leur existence, ils les ont adressées au Gouvernement et ont sollicité la protection de M. le comte de Périgord⁶. Il serait bien avantageux pour cette province que cette demande fût accueillie, car si elle est confondue avec la Guienne, pays fertile et dont les ressources sont immenses, elle sera écrasée⁷.

Au moment, Monsieur, où vous recevrez cette lettre le résultat de l'Assemblée des Notables⁸ vous sera connu et, par conséquent, la forme dans laquelle seront convoqués les Etats Généraux. Il est vraisemblable qu'on aura conservé à messieurs les Grands Sénéchaux le droit de convocation. Je le désire d'autant plus que, s'il en est ainsi, nous aurions le bonheur de vous voir en province. Mais, dans ce cas, ne serait-il pas nécessaire que vous fussiez installé ? Je vous fais cette observation parce que M. le marquis de Cherval⁹ vient de remplir cette formalité à Angoulême. Si je pouvais vous être utile dans cette occasion, je me flatte que vous voudrez bien agréer l'offre de mes services.

LETTRE II

Le même au même; Périgueux, le 28 décembre 1788. —
Réponse à la lettre de Paris du 19 de décembre 1788.

Monsieur,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. L'on ne sait encore rien de positif sur le résultat de l'Assemblée des Notables¹⁰. Il est vraisemblable que le courrier d'aujourd'hui nous l'apprendra. Il a paru un Mémoire référé signé par cinq Princes du Sang¹¹, qui va augmenter la fermentation qui était déjà trop vive, et voici ce qui l'a excitée.

(4) Lire : les magistrats des sièges sénéchaux.

(5) BUSSIÈRE, t. II, ch. II et III.

(6) Frère consanguin de Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord, gouverneur du Languedoc. BUSSIÈRE t. II, p. 34, publie une lettre de lui aux Maire et Consuls (7 septembre 1788).

(7) Chilhaud exprime ici l'opinion courante.

(8) Réunie par Necker le 6 novembre.

(9) Pierre de Lageard, sénéchal de l'Angoumois.

(10) Elle avait été congédiée le 12 décembre.

(11) Le Comte d'Artois, les 3 Condé et le prince de Conti y dénonçaient la « Révolution » en marche.

Le 15 de ce mois, la Noblesse, tant de la ville que de la province, s'est assemblée dans une communauté, sur une lettre circulaire de convocation qui avait été écrite à chaque membre par M. Dupin, receveur des Tailles. On y appela quelques membres du Clergé et M. l'Evêque¹² la présida. On agita la question de savoir s'il serait avantageux de demander le rétablissement des Etats de cette province, et tous les suffrages se réunirent sur l'utilité de cette demande. Mais, lorsqu'il fut question de la forme sous laquelle on demanderait le rétablissement, il y eut de grands débats. Presque tous les membres de la campagne et quelques-uns de ceux de la ville étaient d'avis qu'on les demandât sur le même plan que la province de Dauphiné venait d'adopter mais l'influence de M. l'Evêque et de quelques autres fut telle qu'on se décida à demander le rétablissement sur l'ancien pied, et le mémoire fut en conséquence rédigé et envoyé¹³.

Les Officiers municipaux de cette ville, instruits du résultat de cette assemblée, en convoquèrent une du Tiers-Etat¹⁴, et vous croyez bien, Monsieur, que cet Ordre, justement offensé de ce que le Corps de la Noblesse ne l'avait pas appelé pour concourir à un établissement aussi important, a pris des résolutions toutes contraires. On a donc présenté un mémoire par lequel on demande le rétablissement des Etats sous la forme adoptée pour le Dauphiné. Le Chapitre de Périgueux qui avait été appelé par députés à l'assemblée de la Noblesse et qui, par là, était censé approuver leurs démarches, vient d'adhérer aux demandes du Tiers-Etat et de démarches, vient d'adhérer aux demandes du Tiers-Etat et l'Ordre des curés en a fait autant. Personne, jusqu'à ce moment, n'aurait douté que la demande du Tiers ne l'emportât sur celle de la Noblesse et cette opinion était fondée sur ce qu'on sait que le Gouvernement paraît disposé à favoriser les prétentions du Tiers; mais de Mémoire des Princes diminue les espérances et il n'y a que le temps qui puisse nous apprendre lequel des deux partis remportera la victoire. En attendant, il y a un inconvénient très réel : c'est la division qui se glisse entre les membres des différents Ordres, il ne peut en résulter que de très mauvais effets¹⁵.

Puisque les Lettres de convocation doivent être adressées, suivant l'ancien usage, à M^{rs} les Grands Sénéchaux, et, en leur absence, à M^{rs} les Lieutenants généraux, j'en serai instruit des premiers, et j'aurai l'honneur de vous en informer par le courrier qui suivra leur réception.

(12) M^{sr} de Grossolles de Flamarens, à la tête du diocèse de Périgueux depuis 1773.

(13) Cette réunion a échappé à BUSSIÈRE.

(14) *Bull. de la Soc.*, t. XXXIX (1912), pp. 44-45. — Ce qui suit diffère notablement de ce qu'écrit BUSSIÈRE t. II, pp. 38-41. Le Clergé semble n'avoir fait aucune opposition au Corps de ville.

(15) Même opinion dans une lettre de Bertin du début de janvier (BUSSIÈRE, t. II, p. 50).

Nous avons ici un traiteur excellent, qu'on appelle Courtois¹⁶, il a un assez beau logement et surtout une belle salle. Je le vis hier pour savoir s'il pourrait remplir vos vœux; j'entrevis qu'avec quelques arrangements pour placer quelques personnes qui logent chez lui, vous trouverez ce que vous demandez. Dans tous les cas, vous aurez la salle et je vous prierai d'accepter ma maison¹⁷ pour votre logement et celui de vos gens. Cela ne me causera aucun embarras parce que ma belle-sœur a de quoi me loger et, si j'avais ma grande salle, je ne me serais pas mis à même de vous en chercher une autre. Au surplus, Monsieur, j'ai pris les informations de la manière que vous me recommandez et personne ne peut soupçonner que cela soit pour vous. Je fais toujours les vœux les plus ardents pour que vous vous décidiez à venir.

LETTRE III

Le même au même; Périgueux, le 11 janvier 1789. — R. le 26 janvier 1789.

Monsieur,

Je ne puis comprendre ce qui cause le retard des lettres. J'ai l'honneur de répondre à la votre par le premier courrier qui suivit sa réception et elle aurait dû vous parvenir plusieurs jours avant votre dernière. Peut-être la rigueur de la saison a-t-elle empêché l'arrivée des courriers aux époques ordinaires ? Je ne puis supposer d'autre cause à ce retard.

Les lettres de convocation ne sont point encore arrivées (...)

Je suis très affligé, Monsieur, du motif qui retarde votre arrivée ici et je fais les vœux les plus ardents pour votre rétablissement. Votre présence ici est bien nécessaire : la fermentation augmente tous les jours.

L'ouvrage de M. Necker¹⁸ parvint ici le même jour que votre lettre, où vous me l'annonciez. La Noblesse ne l'a pas goûté et beaucoup de personnes instruites du Tiers-Etat n'en sont pas contents, en ce qu'il laisse en suspens la question la plus importante, celle de savoir si on opinera par Corps ou par tête. Il me semble que le Gouvernement agirait prudemment en accélérant

(16) Sur cette célébrité de l'art culinaire voir le *Bull. de la Soc.*, t. XXIII (1896), pp. 404-405; t. XXIV (1897), pp. 111-115; et t. XLIX (1922), pp. 142-144. Venu de Franche-Comté à Périgueux en 1760, François Courtois s'y maria deux fois et y mourut à 75 ans, le 24 germinal an X (14 avril 1802). Son hôtellerie était située rue Limogeanne (probablement aujourd'hui la boucherie Rilhac).

(17) Chilhaud habitait la même rue que Courtois.

(18) Autrement dit le *Résultat du Conseil du Roi tenu le 27 décembre 1788*, fixant le nombre des députés aux Etats généraux proportionnellement à la population et ordonnant le doublement du Tiers.

la convocation autant qu'il serait possible; que plus on attendra, plus les têtes s'exalteront.

Comme le public a été instruit que M. l'Evêque de cette ville avait beaucoup influé dans la détermination que la Noblesse de cette province a prise de réclamer le rétablissement des Etats dans leur ancienne forme. on lui a prodigué les sarcasmes et les pamphlets. J'eus l'honneur de le voir hier et, dans une assez longue conversation, il me témoigna combien il était affecté qu'on ne rendit pas justice aux sentiments de patriotisme qui l'avaient dirigé; mais les esprits ne sont pas assez calmes pour concevoir qu'avec la meilleure envie de faire le bien, on peut avoir des principes différents sur les formes. Il a appris par M. l'abbé de Taillefer¹⁹ que vous vous proposiez de venir pour faire la convocation et, d'après la permission que vous m'en avez donnée par votre dernière lettre, je le lui confirmai. Cette nouvelle lui fit le plus grand plaisir, elle en fait beaucoup à tous les Ordres. Ils sentent combien il est intéressant pour eux, dans une circonstance aussi importante, d'avoir à leur tête un chef tel que vous, qui réunissez toutes les qualités qu'exige la mission dont vous êtes chargé.

J'ai l'honneur de vous marquer, Monsieur, par ma dernière lettre, la manière dont vous pouvez vous établir chez le s^r Courtois. Vous y trouverez l'essentiel, une salle propre et assez vaste, avec la certitude d'y faire bonne chère. Il m'a aussi promis un appartement qui est à côté de la salle et qui vous logera; quant à vos gens, il n'a pas de quoi les loger, mais je les placerai chez moi et ils seront à votre portée, parce que mon logement n'est pas éloigné de celui de Courtois. Je préférerais bien que vous voulussiez accepter ma maison : j'ai déjà eu l'honneur de vous l'offrir en vous assurant que cela ne me donnera pas la plus petite incommodité et j'ose espérer que vous ne me refuserez pas.

Conformément à ce que vous me mandiez, j'ai tâté le s^r Courtois (toujours sans vous nommer) sur le prix; il m'a laissé entrevoir que cela irait à 5 l. par tête pour vous faire faire la meilleure chère et qu'au surplus, cela pourrait aller à plus ou moins, suivant le prix des comestibles à cette époque.

LETTRE IV

Le même au même [incomplète]; Périgueux le... — R. le 2 février 1789.

Monsieur,

Conformément à ce que vous m'avez demandé (...), j'ai cherché au Greffe et j'ai trouvé que les provisions de la charge de Grand Sénéchal et celles de gouverneur de la province,

(19) Henri-François-Athanase, docteur en théologie, abbé de la Sauve en 1774, archidiacre et vicaire général de Périgueux (1733-1792). C'était un fils cadet du marquis de Barrière et de la dame de Sanzillon (Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, t. XIV, p. 100).

obtenues par M. votre père en 1725, avaient été enregistrées le 7 septembre 1729, sur la présentation qu'en fit M. le Chevalier de Fayolle, fondé de pouvoir de M. votre père²⁰. Quant aux vôtres, Monsieur, elles ne l'ont point été. J'ai cherché avec la plus grande exactitude et n'ai rien trouvé²¹. Je me suis rappelé qu'après la mort de M. votre père, on continuait d'intituler les sentences en son nom et, un jour, me trouvant au greffe, j'appris du greffier que vous aviez été revêtu de la charge de Grand Sénéchal et prêté serment au Parlement déjà depuis longtemps et qu'il conviendrait d'intituler les jugements en votre nom. Je lui donnai en conséquence votre nom et vos qualités, et il s'y conforma.

Peut-être, Monsieur, ignorez-vous les formalités de votre réception : elle est à peu près la même que celle des Gouverneurs Généraux. L'on m'a assuré que le cérémonial qui fut observé à la réception de M. le marquis de Pompadour, prédécesseur immédiat de M. votre père, était détaillé dans un procès-verbal qui est sur les registres de l'Hôtel de Ville²²; l'on m'en a promis une copie et, si vous le jugez à propos, je vous la ferai passer.

Les choses sont toujours dans le même état...

LETTRE V

Le même au même; Périgueux le 1^{er} février 1789. — R. le 10 février 1789.

Monsieur,

Le paquet contenant vos provisions et celles de M. votre père (...) me fut rendu jeudi soir, il aurait dû me parvenir depuis mercredi, mais les courriers, depuis quelque temps, sont fort retardés. Je me concertai tout de suite avec M. le Lieutenant général pour faire l'enregistrement que vous demandiez et il fut effectué hier matin²³. Je ne vous envoie pas l'expédition, parceque je crois quelle vous serait inutile dans le moment.

M. le marquis de Fayolle²⁴ qui s'est trouvé en ville a présenté vos provisions et a bien voulu faire les démarches d'honnêteté que

(20) *Bull. de la Soc.* t. LVII (1930), p. 228. — Il faut corriger la cote en B 1052. — Charles-Louis de Fayolle mourut au service.

(21) BRETTE, t. IV, p. 331, les dit perdues. Elles sont aux Arch. dép. de la Gironde. I Bⁿ 47, fol. 172 v^o (29 avril 1747).

(22) Il est reproduit dans le *Livre Vert de Périgueux*, publ. par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet (Périgueux, 1942), pp. 433-446.

(23) Le 31 janvier 1789 (Arch. dép. de la Dordogne, B 822 et B 1052). Le Lieutenant général Fournier Lacharmie avisa le lendemain le Grand Sénéchal (BUSSIÈRE, t. I, p. 56).

(24) André-Alain, fils de Nicolas de Fayolle, marié à Marie-Claire de Mérédiou d'Ambois en 1787.

la circonstance exigeait. Tous les Officiers qui étaient en ville ont assisté à l'enregistrement. Je leur ai fait part des choses honnêtes dont vous m'aviez chargé pour eux, ils les ont reçues avec la plus respectueuse reconnaissance; ils attendent avec impatience le moment de vous offrir leurs hommages de vive voix.

Vous devez avoir reçu, Monsieur, par le dernier courrier, une lettre des Officiers municipaux de cette ville²⁵, qui me firent demander votre adresse. Depuis, ils m'ont témoigné le désir qu'ils ont de savoir positivement le moment de votre arrivée, pour vous rendre les honneurs qui vous sont dûs et remplir le cérémonial qui a été observé par vos prédécesseurs. Les Officiers de notre Compagnie et presque tous les ordres de citoyens qui doivent y concourir m'ont chargé de vous le demander aussi. Je vous prie, Monsieur, de vouloir m'en instruire le plus tôt que vous le pourrez, afin que je puisse répondre à l'empressement de tous mes commettants.

Les Lettres de convocation²⁶ ne sont pas arrivées; peut-être nous parviendront-elles par le courrier de ce matin, mais telle est la mauvaise disposition de la poste pour cette ville que je ne serais plus à temps de vous écrire par le courrier d'aujourd'hui si j'attendais l'arrivée de celui de Paris, parceque les deux courriers se croisent.

Vous devez vous attendre, Monsieur, à l'accueil le plus affectueux de la part des Ordres du Clergé et du Tiers. — à quelques membres près du premier Ordre. — Je crains qu'il n'en sera pas de même de celui de la Noblesse. Cet Ordre croit que les dispositions préliminaires des Etats généraux blessent leurs droits. Il commençait cependant à céder à l'opinion générale, mais la protestation que les gentilshommes de Bretagne viennent de faire, et qui a été suivie de celle de la Guienne, a de nouveau exalté les têtes et je sais que, déjà, on s'est permis de dire que MM. les Sénéchaux étant les agents du Gouvernement, on devait se méfier de leurs insinuations. Je vous fais part de ceci, Monsieur, parceque vous m'avez demandé de vous faire connaître les dispositions des esprits.

M. le marquis de Fayolle vous répondra sans doute par ce courrier; il n'a pas paru extrêmement flatté du choix que vous avez fait de lui pour vous représenter.

Permettez-moi, Monsieur, de vous répéter encore combien on

(25) Cette lettre de l'Hôtel de Ville est datée de Périgueux, le 28 janvier. — Les officiers en exercice étaient : Sicaire-André Migot, s^r de Blanzac, chevalier, maire; Moulinard, J.-B. Pontard, Gerbaud de Lafaye, A. Rastouil, s^r de Gagnolle; Gaignerie, Forestier et Gueydon, consuls; Dujarrie, procureur du roi; J.-J. Reynaud, greffier (Arch. comm. de Périgueux, CC 137).

(26) Ces Lettres, signées par Louis XVI le 24 janvier 1789, subirent des retards d'expédition et n'arrivèrent que le 15 février; publiées à l'audience sénéchale (Arch. dép. de la Dordogne, B 917).

désire ici de savoir le moment de votre arrivée. Les circonstances exigent que votre entrée se fasse avec solennité. Dans un autre temps, vous auriez pu vous en débarrasser et le négliger, mais dans ce moment, le bien public demande que vous veuillez bien vous y prêter.

LETTRE VI

Chilhaud au marquis; Périgueux, le 8 février 1789. — *R. le mardi 17 et prié de me retenir un appartement à compter du 1^{er} mars.*

[Cette lettre porte un cachet sur cire rouge aux armes des Chilhaud de Fonlosse et d'Adrian ; « de gueules, au monde d'or croisé du même; accompagné de 3 besants d'argent, 2 aux flancs, 1 en pointe; et, en chef, d'un laurier d'or rangé en fasce. »]

Monsieur,

D'après le désir que vous me témoignez (...) de faire enregistrer vos provisions au greffe du Sénéchal de Sarlat, j'en ai conféré avec plusieurs personnes instruites, qui m'ont assuré que cela était inutile et que l'enregistrement fait au greffe d'ici, qui est le principal siège, était suffisant. J'ai donc crû devoir différer et vous épargner des frais inutiles jusqu'à ce que vous m'aurez mandé si vous persistez. Je vous prie de me mander le plus tôt possible ce que vous voulez que je fasse à cet égard et j'ai l'honneur de vous prévenir que si vous vous décidez à faire faire cet enregistrement au greffe de Sarlat, il faudra en faire autant à celui de Bergerac, qui est un autre siège dépendant de votre sénéchaussée. Dans ce cas, je me déciderai à envoyer un exprès à Sarlat parceque nous n'avons aucune communication avec cette ville que par la poste. Encore faut-il que les paquets passent par Bordeaux et cela prend un temps considérable²⁷. Quant à Bergerac, nous avons des occasions tous les jours. J'attendrai donc vos ordres ultérieurs, parceque je ne prévois pas qu'il puisse résulter aucun inconvénient de ce retardement.

Il n'y a rien de nouveau depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, les esprits sont toujours à peu près dans la même disposition.

On vient de me dire qu'il y avait eu hier une assemblée de la Noblesse mais on n'a pas sù me dire ni son objet ni le résultat.

On a indiqué une assemblée générale à l'Hôtel de Ville pour après-demain; on doit y prendre une délibération pour fixer le cérémonial de votre réception. Il sera sans doute fixé sur les procès verbaux de vos prédécesseurs.

Les Lettres de convocation n'ont point encore paru, j'aurai l'honneur de vous informer de leur arrivée le plus vite que je le pourrai.

(27) Sarlat n'était donc pas uniquement desservi par la malle de Toulouse, comme l'écrit le D^r Ch. Lafon, *Histoire de la Poste en Périgord* (Périgueux, 1949), p. 62.

LETTRE VII

Extrait d'une lettre du marquis de Verteillac à Chilhaud ;
Paris, le 10 février 1789.

Je suis très reconnaissant des marques de bienveillance que M^{rs} les Officiers de la Sénéchaussée et M^{rs} les Officiers municipaux veulent bien me donner, au moment de mon arrivée à Périgueux ; mais, comme je (le) viens de le mander à M^r de La Charmie, le jour de mon départ tenant à des circonstances qui ne dépendent pas de moi, et surtout à ma santé, il ne me serait pas possible de vous prévenir du jour de mon arrivée qui, d'ailleurs, pourrait être dérangée par les difficultés des chemins de Châlus²⁸ à Périgueux. Mais, lorsque je serai rendu dans cette ville et que j'y aurai rendu les devoirs auxquels je satisferai encore plus par inclination que par bienséance, je concerterai avec M^r le Lieutenant général et M^{rs} les Officiers de la Sénéchaussée, ainsi qu'avec M^{rs} les Officiers municipaux, le jour qui leur conviendra le mieux pour mon installation et je recevrai, avec les sentiments de la plus profonde reconnaissance, les marques de bienveillance que la ville de Périgueux voudra bien donner à son Sénéchal, et de remplir le cérémonial usité de la manière qui paraîtra le plus convenable. C'est ainsi que je sais que plusieurs Sénéchaux viennent d'en user dans les sièges des villes où ils se sont faits récemment installer ; ils ont commencé par faire des visites et de s'instruire des usages et de la forme du cérémonial à exécuter et sont convenus ensuite du jour de l'installation. Comme je désire me conformer à tout ce qui pourra être agréable à mes compatriotes, je pourrai, s'ils jugent convenable qu'il y ait une réception, sortir de la ville pour y rentrer le jour convenu et me conformer à ce qui aura été décidé. (Voudriez-vous bien faire part de cet article de ma lettre à M^r de La Charmie ?)

J'ai vu dans d'anciens procès-verbaux d'Etats généraux qu'indépendamment des assignations envoyées judiciairement aux ecclésiastiques et aux nobles possédants fiefs, les Sénéchaux y avaient joint par politesse une lettre d'avertissement. Je voudrais bien savoir quels sont les usages de notre province, et si vous entendez dire, Monsieur, que cette démarche puisse être agréable à M^{rs} des deux premiers Ordres, je vous serai très obligé d'en conférer avec M^r le Lieutenant général et, s'il l'approuve, de vouloir bien envoyer des lettres circulaires en mon nom, soit à la 3^e personne, ou même en les signant pour moi, si vous trouvez cette forme plus polie, comme je le crois, et en prenant, dans la signature, à peu près le caractère de mon écriture. Je ne crois pas que, dans pareille circonstance, on puisse se faire scrupule de signer pour un autre. Si vous adoptez cette démarche, vous voudrez bien employer, dans les lettres ou billets, la forme qui vous paraîtra la plus polie.

(28) Châlus, ch.-l. de canton de la H^{te}-Vienne, à 415 km. de Paris.

LETTRE VIII

Chilhaud au marquis; Périgueux, le 15 février 1789. — R. le 22 février.

Monsieur,

J'espère que vous aurez enfin reçu la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 1^{er} de ce mois, par laquelle je vous annonçais que j'avais reçu le jeudi 29 janvier le paquet contenant les provisions de feu M. le comte de Verteillac et les vôtres, avec la lettre qui me l'annonçait sous la date du 20 et que j'avais fait procéder à l'enregistrement le 31. Ce retardement du 23, jour auquel je devais recevoir le paquet, jusqu'au 29, fut sans doute occasionné par les désastres qui sont arrivés sur la route de Tours et d'Orléans; mais tout est réglé et vous devez être fort tranquille à cet égard.

Vous m'avez demandé, Monsieur, de faire enregistrer vos provisions au siège de Sarlat. J'ai eu l'honneur de vous marquer les raisons qui me faisaient penser que cela n'est pas nécessaire et j'attends incessamment votre réponse à cet égard, à laquelle je me conformerai.

Le même courrier qui m'a apporté votre dernière lettre a été porteur de plusieurs exemplaires des Lettres de convocation et de l'Instruction qui est à la suite; mais celles qui doivent être adressées en forme probante ne sont point encore arrivées. Il est vraisemblable qu'elles auront été adressées à M. le comte de Fumel²⁹, commandant à Bordeaux et qu'elles nous parviendront ce soir. Je ne pourrai vous annoncer leur arrivée que par le courrier de mercredi (dans la supposition où elles arriveraient le soir) et ma lettre ne vous parviendra que le jour du Carnaval³⁰, un jour seulement plus tôt que si je vous écrivais par le courrier du dimanche suivant. Je profiterai bien de la voie la plus prompte et je prendrai les précautions que vous m'indiquez pour que ma lettre ne se perde pas. Vous en recevrez aussi la nouvelle par M. l'abbé de Taillefer et par M. le Lieutenant général.

Les Officiers municipaux tinrent mercredi dernier une assemblée de la Corporation de la Ville où l'on arrêta le cérémonial de votre réception et les présents d'usage qui consistent en un veau, un pâté de perdrix, deux barriques de vin³¹; et ils m'ont fait

(29) Joseph, comte de Fumel était lieutenant général en Guyenne (BRETTE, t. I, p. 434; t. IV, pp. 329-341).

(30) Mardi Gras, 24 février 1789.

(31) Le Conseil de Ville, assemblé le 11 février, délibéra que le M^e de Verteillac prêterait, lors de son entrée, serment de fidélité entre les mains des Maire et Consuls; les mêmes honneurs lui seraient rendus qu'à M. de Laurière en 1678. La Ville lui ferait présent d'un veau de lait, d'une barrique de vin, d'un pâté de perdrix et de quelque belle pièce de poisson. (Arch. comm. de Périgueux, BBⁿ 34, fol. 95 v^o).

demander ce matin de nouveau votre adresse parcequ'ils n'ont pas reçu de réponse à une lettre qu'ils vous ont écrit le 1^{er} du mois⁽²²⁾. Ils m'ont aussi témoigné le désir qu'ils ont de savoir le moment de votre arrivée, parce que l'Hôtel de Ville ou, quoi que soit, ses officiers doivent aller vous prendre avec la bourgeoisie sous les armes à l'entrée de la banlieue, qui est à peu près à une poste de distance par la route que vous devez prendre; et M. le Lieutenant général doit encore aller plus loin à votre avance. J'espère que vous voudrez bien me donner à cet égard les renseignements les plus exacts pour que tout se fasse à propos. Comme j'imagine que, suivant votre usage, vous ferez partie des chevaux de main en avant, il serait à propos que vous donnassiez ordre à vos gens de s'arrêter à la poste des *Tavernes*⁽²³⁾, qui est le lieu où l'on doit aller à votre avance; parcequ'il paraît que M^{rs} les Sénéchaux se sont toujours présenté et ont fait leur entrée à cheval. Je crois qu'il est possible de calculer à peu près l'heure à laquelle vous pourrez être arrivé aux Tavernes. S'il n'entre pas dans vos projets d'amener des chevaux de main, je suis persuadé que M. le comte de Fayolle⁽²⁴⁾ ou M. de Grésignac⁽²⁵⁾ se feront un plaisir de vous en prêter deux ou trois et je me chargerai, avec bien du plaisir, de les leur demander et de les faire trouver en bon état au lieu du rendez-vous. J'attendrai là-dessus vos instructions.

M. le Lieutenant général est très disposé à indiquer l'Assemblée au jour qui vous conviendra le mieux. Dès que les Lettres de convocation seront arrivées, nous nous concerterons là-dessus et, en vous annonçant leur arrivée, je vous marquerai le jour choisi. Il me semble qu'il conviendra de prendre le lundi 16 mars et, dans cette supposition, il faudrait que vous arrivassiez le jeudi 12, afin d'être installé le vendredi à l'audience sénéchale, et le samedi à l'audience présidiale. Cet arrangement me semble remplir vos vues, qui sont de profiter de tout le temps que Sa Majesté a accordé.

LETTRE IX

Le même au même; Périgueux, le 18 février 1789.

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 du courant, et qui m'est parvenue dimanche dernier 15, m'a bien tranquilisé sur les inquiétudes que vous aviez relativement au paquet contenant vos provisions. Vous savez que tout est réglé à

(22) La première lettre écrite par les officiers municipaux au Grand Sénéchal est du 28 janvier, et non du 1^{er} février. Le M^{rs} de Verteillac y répondit le 12, suivant son propre témoignage (Arch. comm. de Périgueux, AA 25, n^o 22).

(23) Hameau de la commune de Cornille, relais de poste.

(24) Louis-Raphaël-Lucrèce de Fayolle de Mellet, maréchal des camps et armées du Roi [*Bull. de la Soc.*, t. LI (1924), p. 171].

(25). Comm. de la Chapelle-Grésignac. (Un de Lageard).

cet égard et j'attends aujourd'hui votre réponse pour savoir si vous persistez à vouloir que vos provisions soient enregistrées aux sièges de Sarlat et de Bergerac.

Le paquet ministériel, contenant plusieurs exemplaires des Lettres de convocation, ainsi que des formulaires des actes à faire pour la convocation, est parvenu à M^r le Lieutenant général par le courrier de dimanche 15. Il renfermait une lettre de M^r le Chancelier, qui annonce que vous serez porteur de la Lettre de convocation originale. Nous procédâmes à l'enregistrement lundi matin et M^r le Lieutenant général s'est occupé tout de suite à faire imprimer tout ce qui est nécessaire pour envoyer à Sarlat et à Bergerac. Cela sera prêt aujourd'hui et le greffier partira demain pour en faire remise. Si je reçois aujourd'hui de vos nouvelles et que vous persistiez dans le dessein de faire faire l'enregistrement de vos provisions dans les deux sièges, je profiterai de cette occasion.

M. le Lieutenant général, pour se conformer à ce qui paraît le mieux vous convenir, a fixé l'Assemblée générale au dernier jour, c'est-à-dire au 16, et l'Assemblée préliminaire au 9^{me}. Il me semble que le Gouvernement a laissé un temps bien court pour les dispositions préliminaires et je crains bien que, malgré la bonne envie de M^r le Lieutenant général et de ceux qu'il a bien voulu admettre à concourir avec lui au bien de la chose, tout ne se fasse avec l'exactitude convenable.

J'ai fait part à M^{rs} les Officiers du Sénéchal des choses obligantes contenues dans votre lettre; ils m'ont chargé de vous en témoigner leur vive reconnaissance. Ils ont vu avec regret que vous vous refusiez au désir qu'ils avaient de vous rendre, à votre arrivée, les honneurs qui vous sont dûs.

M. le comte de Favolle vint ici avant hier³⁷ et, sans s'expliquer ouvertement, il me donna à entendre qu'il craignait des oppositions de la part de l'Ordre de la Noblesse, et qu'il n'en résultât quelque chose de fâcheux et il me chargea très expressément de vous dire de sa part de ne point partir de Paris sans avoir reçu une lettre qu'il vous adresserait par ce courrier, et que, ne pouvant vous écrire que de sa campagne, pour laquelle il partait, il serait possible que sa lettre ne vous parvint pas aussitôt que la mienne. Je m'acquitte avec regret de cette commission, parceque M. le comte de Favolle me donna à entendre qu'il serait possible que, d'après ce qu'il avait à vous mander, vous ne renoncassiez à venir faire vos fonctions de Sénéchal. Je me permis de lui dire que vous aviez en mains la Lettre de convocation originale, ce qui faisait présumer que le Ministère connaissait vos dispositions à venir faire vos fonctions en personne et qu'il pourrait vous savoir mauvais gré d'en avoir changé.

M. le comte de Favolle avait assisté le matin à un grand diner

(36) Lire *Mars*. — Sur ce qui précède, cf. BRETE, t. IV, pp. 339-341.

(37) Le lundi 16 février.

que M. l'abbé de Taillefer donnait à M. l'Evêque et à la principale Noblesse de la Ville; il est vraisemblable qu'on y agita beaucoup les matières du temps et que les résultats ne furent pas favorables aux projets du Gouvernement⁸⁵.

Vous rendrez justice, Monsieur, aux motifs qui m'engagent à vous faire part de ceci : il suffit que cela puisse influer sur la conduite que vous avez à tenir pour que je ne doive pas vous le laisser ignorer.

M. le Lieutenant général ne reçut point par le dernier courrier la lettre que vous me mandez lui avoir écrit, non plus que l'exemplaire des Lettres de convocation; il vous écrit aujourd'hui pour vous faire part du jour qu'il a choisi.

J'espère toujours, Monsieur, que vous voudrez bien me prévenir du jour de votre arrivée, pour que je puisse faire tenir votre logement prêt.

LETTRE X

Le marquis de Verteillac à Chilhaud; à Paris ce samedi, au soir. 22 février 1789. — Minute.

Je reçois dans l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 et je vois bien que vous n'aviez pas reçu la mienne du 10, où je vous remerciais de l'enregistrement de mes lettres de provisions. J'avais écrit aussi par ce même

(38) Chilhaud met discrètement l'accent sur l'opposition à toutes les réformes du haut Clergé et de la haute Noblesse. L'agitation factieuse qu'ils entretenaient a trouvé écho dans une lettre anonyme, écrite de Périgueux à M. de Nailhac le 1^{er} mars 1789 [*Bull. de la Soc.*, t. LXXIX (1952), p. 7]. On y voit que 27 gentilshommes de Périgueux ayant formé un Comité, M. de Saint-Astier s'y était prononcé contre les principes des Lettres de convocation. Le refus absolu de prêter le serment exigé par l'article 40 avait été envisagé et la question était de savoir si la Noblesse de la Province se rallierait à cet avis. « Celle de la Ville paraît décidée à ne point prendre de députés parmi ceux qui tiennent à la Cour. Cependant, il en est deux, M. le prince de Chalais et M. le comte de Rastienac qui certainement voudraient beaucoup être nommés. Ils seront bien attrapés si l'on n'en veut pas du tout nommer, ou si l'on préfère des gentilshommes de la province vivans dans leur château. Dans ce dernier cas, je crois que le comte de Fayolle aura beaucoup de voix. On le regarde comme un homme ferme et incorruptible (...) On dit aussi que la Ville ne sera pas d'accord avec le Tiers état des campagnes. Enfin nous entendrons beaucoup de bruit dans quinze jours et je souhaite qu'il en résulte quelque chose de bon, mais je ne vous en réponds pas. Il paraît que M^r Necker (*sic*) n'avait pas prévu la masse de résistance que devait opposer l'ordre de la Noblesse, voyant la nullité où l'on prétend mettre le haut Clergé. Tout ce qui se passe est-il une manœuvre du Gouvernement pour empêcher la tenue des Etats Généraux ? J'avoue que je n'y comprends rien (...) »

courrier à M. de La Charmie, pour lui faire mes remerciements. Je mis sous la même enveloppe un exemplaire des Lettres de convocations et je fis contre-signer la lettre. J'écrivis encore le samedi suivant 14 à M. de La Charmie et je lui envoyai un exemplaire de l'Ordonnance et Instruction pour les Baillis et Sénéchaux et leurs lieutenants qui n'avait paru que depuis le premier Règlement, que je pris également la précaution de faire contre-signer; mais je vois que la Cour avait déjà pris des précautions pour qu'il en parvienne des exemplaires dans toutes les grandes villes du Royaume avant l'arrivée des paquets envoyés ministériellement. J'ai déjà éprouvé quelquefois que les lettres contre-signées étaient ouvertes et mises au rebut, si l'on voyait qu'elles ne fussent pas parties réellement des bureaux où le contre-seing avait été mis uniquement pour obliger. Je serais bien fâché qu'il en fût arrivé autant aux deux dernières lettres que j'ai écrites le 10 et le 14 à M. de La Charmie et qu'il ait pu douter de mon empressement à le remercier.

J'ai écrit aussi hier à M^{rs} les Officiers municipaux, mais ma lettre, adressée à M. Migot de Blanzac, maire de la Ville, et datée du 12, n'aura pu partir que le 13. Je reçois aussi, dans ce moment, une seconde lettre de M^{rs} les Officiers municipaux, datée du 13, que je joins ici avec ma réponse, vous priant d'y mettre une enveloppe et de la leur faire passer³⁹. Je me conformerai à ce que j'ai l'honneur de leur mander; mais comme je ne puis aborder nulle part en voiture avant d'arriver à Périgueux et que d'ailleurs, je crois qu'il serait nécessaire que j'eus une conversation avec vous, Monsieur, tant pour savoir quel est le costume de l'habillement des Sénéchaux en usage à Périgueux (afin de pouvoir y commander d'avance ce que j'aurais besoin), que pour raisonner avec vous et prendre des éclaircissements sur les autres détails relatifs au cérémonial; je pense, Monsieur, que je dois prendre le parti d'arriver à la nuit à Périgueux et d'aller tout de suite causer avec vous. Nous déterminerons si je dois, le lendemain, faire quelques visites de bienséance dans la ville, ou repartir de très-bonne heure, pour aller chez M. le comte de Fayolle⁴⁰, ou bien à Mayac⁴¹, attendre le jour que nous aurons fixé avec M. le Lieutenant général et M^{rs} les Officiers municipaux, pour revenir à Périgueux et y être reçu suivant que l'usage le prescrira. Je m'arrangerais de manière à avoir quelques jours d'avance pour les préparatifs et pour m'assurer de quelques chevaux, n'ayant pas

(39) Cette lettre, du 21 février, existe toujours (Arch. comm. de Périgueux, AA 25, n° 22). Le marquis se borne à annoncer son arrivée prochaine « aux environs » de Périgueux et charge M. de la Rigaudie de régler les détails avec les Maire et les Consuls.

(40) Qui résidait au château de Neuvic.

(41) Comm. du cant. de Savignac-les-Eglises. — Château du comte d'Abzac (Antoine-Louis), major au Régiment de Cavalerie de la Reine, alors en garnison à Stenay.

compté en emmener à ce voyage-ci, et n'ayant pas assez de temps à présent pour en envoyer. Je compte qu'en arrivant le 3 ou le 4, et même plus tôt, si je puis, j'aurais tout le temps nécessaire pour m'arranger.

LETTRE XI

Chilhaut au marquis; Périgueux, le 22 avril 1789. — *R. le 10 mai.* [Sur la chemise contenant cette lettre et les suivantes, le marquis a écrit de sa main : *Lettres de M. de la Rigaudie depuis que je suis revenu de Périgueux.*]

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le dimanche 12 ne m'est parvenue que le dimanche 19, et déjà M. de La Charmie était parti dès le vendredi⁽⁴²⁾; je n'ai donc pas pu lui en faire part. Il vous aura sans doute remis deux paquets dont je l'avais chargé pour vous. Vous pourrez concerter ensemble les changements que vous jugerez convenable de faire au procès verbal. Vous en avez emporté une expédition, il en a une, et M^{rs} les Députés de la Noblesse et du Clergé⁽⁴³⁾ en ont aussi chacun une. Il faudra donc, si vous vous décidez à faire quelque correction, reprendre toutes ces différentes expéditions, afin de les rendre uniformes. Quant aux signatures, vous n'en avez omis aucunes. Je l'ai encore vérifié de nouveau et tout est en règle à cet égard.

J'ai remis au greffe la protestation de l'Ordre de la Noblesse⁽⁴⁴⁾, que vous aviez emporté par mégarde. M. de La Charmie a dû vous remettre une note du greffier qui la réclamait, mais cet objet se trouve rempli.

Vous me demandez, Monsieur, une copie du procès verbal de l'élection des Députés, de leur prestation de serment, ainsi que des instructions et pouvoirs pour les trois Ordres. Mais vous avez tout cela dans le procès verbal que vous avez emporté⁽⁴⁵⁾. Si c'est une nouvelle copie de ce procès verbal que vous demandez, mandez-le moi, s'il vous plaît, et je vous la ferai faire le plus tôt possible. Je crois cependant que c'est par erreur que vous m'avez fait cette demande : il existe entre vos mains ou dans celles de M^{rs} les Députés et dans les bureaux de M^{sr} le Garde des Sceaux cinq copies de ces procès verbaux et je crois que cela est bien suffisant. Cependant, j'attendrai que vous veuillez bien me marquer votre volonté à cet égard et je m'y conformerai.

Quand même le Gouvernement eût déféré à notre demande en

(42) Le 7 avril. — Le Lieutenant Général, député du Tiers, se rendait à l'assemblée des Etats Généraux; fixée au 27 avril, elle ne s'ouvrit que le 5 mai 1789.

(43) BUSSIÈRE, t. II, pp. 186-187 et 204-205.

(44) Du 7 mars; reproduit dans FROIDEFOND, t. II, pp. 224-225. Elle constituait un mandat impératif (BUSSIÈRE, t. II pp. 188).

(45) Texte dans FROIDEFOND, t. II, pp. 163-222.

nomination de suppléants⁴⁶, je crois qu'il est trop tard pour que cela pût avoir lieu, à moins que l'époque des Etats Généraux ne fût reculée. M^{sr} le Garde des Sceaux écrivit une lettre à M. de La Charmie, dimanche dernier, que j'ouvris d'après la permission qu'il m'en a donné, et elle ne contenait qu'un simple remerciement de l'envoi qu'il lui avait fait de la liste de M^{rs} les Députés; il ne lui parlait point de la nomination des suppléants.

J'ai eu le plus grand plaisir, Monsieur, d'apprendre que vous étiez de retour à Paris en bonne santé.

Vous avez sans doute appris que M. notre Evêque est à Paris, il doit y être arrivé le même jour que M. de La Charmie et on assure qu'il a le projet de faire renverser et annuler les opérations du Clergé⁴⁷.

.....
Comme M. le comte de La Roque et le marquis de Foucault⁴⁸ étaient partis, je n'ai pu leur remettre vos lettres; je ne vous les renvoie pas, pour éviter les frais de port.

LETTRE XII

Le même au même; Périgueux, le 6 mai 1789. — *R. le 16.*

Monsieur,

Lorsque M. de La Charmie partit pour Paris, je le chargeai de deux paquets pour vous et du livre sur les Etats généraux qui s'était retrouvé chez moi⁴⁹. Je reçois de lui une lettre par laquelle il me marque que le tout s'est perdu et, ce que je regrette le plus est la négligence que vous avez eu raison de m'imputer, d'autant que je suis persuadé qu'il ne vous a pas fait part de cet accident.

Le premier de ces paquets contenait 20 exemplaires de l'Extrait du procès verbal de l'Assemblée des Etats du Périgord, avec le discours de M. Loys que j'ai fait imprimer⁵⁰ à la suite, comme vous aviez paru le désirer. Je remplace cette perte facilement par vingt autres exemplaires que vous recevrez avec cette lettre.

Je dois vous observer que M. Loys m'ayant confié son discours en me témoignant qu'il ne le croyait pas digne de l'impression, j'avais crû pouvoir le faire imprimer et ne pas écouter sa modés-

(46) Les pouvoirs des suppléants firent l'objet du Règlement royal du 3 mai 1789 (FRODEFOND, t. II, p. 360).

(47) L'assemblée du Clergé avait été fort mouvementée. (BUSSIÈRE, t. II, pp. 191-208).

(48) Députés de l'Ordre de la Noblesse.

(49) Est-ce l'Ordonnance et Instruction mentionnée lettre X?

(50) Cet imprimé ne figure dans aucune bibliographie. — Sur Loys, député du Tiers pour la sénéchaussée de Sarlat, cf. BUSSIÈRE, t. II, p. 224. qui cite, d'après Verneilh-Puyraseau, quelques passages de ce discours trop retentissant, peut-être, au gré de son auteur (ID., p. 281).

tie. Mais, m'ayant écrit, pendant qu'il était en route pour Paris, qu'il avait les plus fortes raisons pour qu'il ne fût pas imprimé, j'ai pris des précautions pour que personne n'en eût d'exemplaire et il n'en paraîtra pas un que ceux que je vous envoie, jusqu'à ce que vous m'aurez mandé ce que je dois faire à cet égard.

Le second contenait le compte de ce que j'avais reçu de vous pour votre droit de pied-fourché et de ce que j'avais payé à votre décharge (...)

Je répondais aussi à la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire lors de votre retour à Paris, et vous annonçais que je n'avais pu remettre vos lettres à M^{rs} de La Roque et de Foucauld, parce qu'ils étaient partis avant qu'elles me parvinssent; vous les trouverez ci-incluses.

Quant à vos procès verbaux, j'avais l'honneur de vous mander que tout était en règle et que vous n'aviez omis aucune signature; que, d'ailleurs, je ne comprenais pas bien quel genre d'expéditions vous me demandiez, parceque celle que vous aviez emportées et celles qui avaient été remises à chacun de M^{rs} les Députés contenaient toutes les opérations; que vous voulussiez bien me mander positivement ce que vous aviez entendu me demander et que je vous le ferais passer le plus tôt possible.

LETRE XIII

Le marquis de Verteillac à Chilhaud; à Paris le 16 mai 1789. — Minute.

Monsieur,

Vous aurez sans doute reçu, M^r, la réponse que j'ai faite le 10 mai à la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire le 22 avril, et vous y aurez vu que M. de La Charmie m'avait dit avoir oublié chez lui, à Périgueux, le paquet dont vous l'aviez chargé pour moi; mais qu'il avait écrit pour me le faire parvenir, et qu'il m'arriverait incessamment. J'ai reçu hier le nouveau paquet que vous avez bien voulu m'envoyer, je ne sais par quelle occasion, et dans lequel étaient renfermés vingt exemplaires de l'Extrait du procès verbal de l'Assemblée des trois Etats et du discours de M. Loys, ainsi que deux duplicata du compte (...) du pied-fourchu (...), ainsi que votre lettre en date du 6 mai et par laquelle je vois que M. de La Charmie a perdu le paquet que vous lui aviez remis pour moi, au lieu de l'avoir oublié chez lui, comme il me l'avait dit, ce qui ne me laisse aucun espoir de revoir le livre que vous me renvoyez, ni les pièces justificatives du susdit compte; mais il n'y a pas grand mal à tout cela, et il faut supposer que M. de La Charmie était plus occupé des grands intérêts qui lui ont été confiés que des petites affaires des particuliers, et j'ai de nouveaux remerciements à vous faire, Monsieur, d'avoir bien voulu prendre la peine de réparer la négligence de M. de La Charmie.

Je me conformerai au désir que vous a montré M. de Loys de ne pas rendre public son discours, et certainement il ne sortira aucun exemplaire de mes mains, ni même je n'en donnerai lecture à personne que vous ne soyez d'accord avec lui; car je suppose que l'impression en était déjà faite lorsque vous avez reçu la lettre qu'il vous a écrite en route, pour vous mander qu'il avait les plus fortes raisons pour qu'il ne fût pas imprimé. Il me semble que la volonté d'un auteur doit être respectée lorsqu'elle est impérative et n'est pas purement l'effet de sa modestie. Dans cette position, je ne crois pas devoir être le premier à faire part à M. de Loys que son discours a été imprimé contre son intention. Il me semble qu'il est plus convenable que ce soit vous, Monsieur, qui l'en instruisiez, en lui mandant en même temps que vous avez reçu sa lettre trop tard, ou tel autre motif de justification que vous jugerez à propos. Nous verrons ensuite, d'après la réponse qu'il vous fera, la marche que nous aurons à tenir pour nous conformer à ses intentions. Il est essentiel que vous vous assuriez que l'imprimeur ne tirera ni ne distribuera aucun exemplaire de l'Extrait de ce procès verbal ni du discours. Mais que deviendront les vingt exemplaires que vous m'aviez envoyés dans le premier paquet que vous aviez remis pour moi à M. de La Charmie? Il est possible que ce paquet se retrouve, ou que les personnes entre les mains de qui il aura pu tomber ne soient assez honnêtes pour le faire parvenir à son adresse, et en ce cas, il me reviendra. J'attendrai sur cela de vos nouvelles.

J'ai remarqué, en lisant l'Extrait du susdit procès verbal que l'on n'y avait pas parlé du serment prêté par les Députés à la clôture de l'Assemblée⁵¹ et cette omission, qui pourtant pourrait se réparer facilement, à ce que je crois, est une raison de plus pour ne pas rendre public cet Extrait qui, à cela près, m'a paru très bien sous tous les autres rapports.

M. l'avocat de Glane⁵² m'a écrit au sujet des difficultés que M^{rs} les Officiers du Siège sénéchal apportaient à l'enregistrement de la commission de Substitut de M^{rs} les Gens du Roi que lui avait envoyé M. le Procureur Général du Parlement de Bordeaux et je lui ai fait part de la réponse que m'avait faite M. de La Charmie, lorsque je lui en ai parlé; et de la résolution où il paraissait être, ainsi que sa Compagnie de donner leur démission, plutôt que de consentir à un enregistrement auquel ils croyaient avoir de fortes raisons de s'opposer. Plusieurs gentilshommes m'ont écrit en sa faveur, et je n'ai pu que leur promettre mes bons offices auprès de la Compagnie, et ma recommandation, au cas tou-

(51) BUSSIÈRE, t. II, p. 232; FROIDEFOND, t. II, p. 244.

(52) Ou mieux Deglane (Jacques), sieur de la Brousse, avocat en la Cour et bourgeois de Périgueux. Le refus des magistrats du Siège est aux arch. dép. de la Dordogne B. 822.

tefois qu'elle n'ait pas des motifs d'opposition d'une nature à ne pouvoir être levés.

Je suis persuadé que ce n'est aucun motif particulier de ressentiment, ni de vengeance personnelle qui ont été la cause de l'opposition que met la Compagnie à cet enregistrement; mais beaucoup de gens ne lui rendront pas la même justice que moi. M. de Glane a intéressé beaucoup de monde, et des gens de crédit. Le Parlement de Bordeaux a d'anciens sujets de mécontentement qu'il n'a peut-être pas oubliés, et d'après toutes ces considérations, je crois qu'il est de l'intérêt de M^{rs} les Officiers de la Sénéchaussée de se conduire dans cette circonstance avec beaucoup de prudence et de modération pour ne pas s'exposer à un désagrément. Je vous prie, Monsieur, de leur faire les observations qui ne sont dictées que par mon attachement pour eux et de me mander dans quelles dispositions ils sont à cet égard.

LETTRE XIV

Chilhaud au marquis de Verteillac; Périgueux, le 1^{er} août 1789. — *La date de réception manque.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que M. Malet, lieutenant particulier, adresse par ce courrier à M^{rs} le Gardes des Sceaux une expédition du procès verbal de l'Assemblée de la Noblesse⁵³ qui s'est tenue ici jeudi dernier [30 juillet]. Vous verrez qu'on accorde des pouvoirs généraux et illimités, tels que Messieurs les Députés les avaient demandé, et je crois que vous apprendrez avec plaisir que tout s'est passé avec la plus grande tranquillité et sans contradiction.

M. Malet aurait désiré, ainsi que moi, pouvoir vous adresser par ce courrier, ainsi qu'au Ministre de la province, des expéditions de ce procès verbal; mais le court délai qui se trouve entre la clôture de ce verbal et le départ du courrier ne le permet pas. Vous le recevrez positivement par le prochain courrier.

Les derniers événements qui se sont passés dans la Capitale⁵⁴ ont jeté, dit-on, le royaume dans une alarme universelle. Notre ville n'en est pas exempte. On a formé une milice bourgeoise dans laquelle on a enrôlé les citoyens de toutes les classes. On s'est emparé de l'Hôtel de Ville, suspendu les Officiers municipaux, sinon de droit, du moins de fait; et on a créé, à l'instar de Paris, un Comité permanent qui fait observer la discipline la plus sévère⁵⁵. Enfin, notre ville ressemble à une ville de guerre. On monte la

(53) Donnant main-levée du mandat impératif, en conformité avec le Règlement royal du 27 juin (BUSSIÈRE, t. III, pp. 62-65; FROIDEFOND, t. II, pp. 360-364).

(54) La prise de la Bastille.

(55) BUSSIÈRE, t. III, pp. 48-71 et 107-143.

garde à toutes les portes et on fait des patrouilles intérieures et extérieures. Dans le principe, toutes ces dispositions paraissaient n'avoir d'autre objet que la célébration des fêtes à l'occasion de l'heureuse délivrance de Paris; mais les têtes se sont échauffées, quelques personnes ont prononcé publiquement des discours dans les églises, où l'Ordre de la Noblesse n'a pas été ménagé. Un cri général s'est répandu que c'était par l'inspiration de cet Ordre qu'on avait formé le projet d'enlever les Députés de la Nation, de réduire Paris en cendre, et de faire rentrer le Tiers Etat dans le plus dur esclavage. Toutes ces circonstances ont fait courir pendant quelques moments les plus grands dangers à la Noblesse de cette province; mais les gens sages et prudents ont calmé la fureur du peuple et, dans ce moment, tout paraît calme.

Vous aurez de la peine à croire, Monsieur, qu'une terreur, semblable à celle qu'inspira le Prince d'Orange, s'est répandue, presque au même instant, dans cette province et dans celles de Limousin et d'Angoumois⁵⁶. J'ignore si cette commotion s'est faite ressentir plus loin et voici le motif. Partout, il s'est répandu qu'une bande de scélérats, échappés des prisons de Paris, du nombre de huit mille au moins, ravageait le pays, pillaient et brûlaient tout ce qui se trouvait sur son passage; et, à chaque instant, on voyait arriver des courriers qui annonçaient qu'ils étaient à Nontron, à Brantôme, Ribérac, même aux portes de ville. Dans cette alarme générale, on fit sonner le tocsin dans toutes les paroisses voisines, et il se rendit ici plus de dix mille personnes; la maison de Mayac est venue se réfugier ici à cette occasion⁵⁷. Cependant, on commence à revenir de cette frayeur, et on a honte de voir actuellement qu'elle n'était fondée sur rien. On en a été quitte pour deux nuits blanches, et un tumulte effroyable.

Dieu veuille nous donner la paix! C'est le vœu de tous les gens de bien.

J'ai l'honneur d'être, etc...

(56) La Grande Peur (BUSSIÈRE, t. III, pp. 72-106 et *Bull. de la Soc.*, t. LXVIII (1941), pp. 456-457).

(57) Voir la note 41. — Cet exode n'est mentionné nulle part ailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

*La Fonderie de Ruelle et les Forges
du Périgord*

A l'occasion du bi-centenaire de la forge de Ruelle, sur la Touvre, en Charente, l'Imprimerie Nationale éditait récemment une importante étude sur l'« Histoire de la Fonderie Nationale de Ruelle (1750-1940), et des anciennes fonderies de canons de fer de la Marine », par P.-M.-J. Conturie, ingénieur général de l'Artillerie Navale¹.

La première partie (1750-1855), un fort volume de 512 pages, paraissait en 1951, et la deuxième partie (1855-1880), en 1952. Un troisième volume serait en préparation.

Les deux volumes parus sont précédés d'un avertissement et d'une longue bibliographie. Seuls les chapitres I, II et III de la première partie donnent de précieux renseignements sur nos forges du Périgord. La suite concerne : Indret, fonderie de canons; la fonderie de Liège; la fonderie de Nevers; celle de S^t-Gervais-sur-Isère; et l'administration des établissements de la Marine; l'apogée de l'artillerie lisse (1825-1855); l'évolution de l'artillerie de marine; l'administration et le personnel des fonderies, de 1864 à 1880, sans rapport avec notre région.

L'auteur rappelle, dès les premières pages, que les eaux de la Touvre sont fournies par les résurgences des pertes du Baniat et de la Tardoire; après quelques généralités sur les forges du Périgord il cite celles de Rancogne, Plancheménier, Combiers, Montizon et Champlaurier, qui se trouvaient au XVIII^e siècle sur les frontières du Périgord et de l'Angoumois, et dont le sort fut si souvent lié aux nôtres.

Des précisions sont ensuite données sur le calibre des canons et des mortiers, sur les boulets pleins, les boulets ramés, les bombes, les fontes, le moulage et le forage des canons.

Le rappel de la décision de Colbert, remplaçant sur les vaisseaux les canons de bronze par des canons en fonte de fer, préférables parceque, plus lourds, ils limitaient le recul, explique, au cours de chaque guerre de l'Ancien Régime, et pendant la Révolution, la grande activité de nos grosses forges.

(1) Je dois à l'obligeance de M. l'Archiviste de la Charente et à l'intervention de MM. Géraud-Lavergne et Becquart, la communication des deux volumes de l'histoire de Ruelle [1953].

C'est ensuite un résumé de la carrière et de la vie, pour le moins originale, du marquis de Montalembert, seigneur du fief de *Forgeneuve* en Périgord, et créateur de Ruelle. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) ayant donné des loisirs à ce mestre de camp de cavalerie, il va s'occuper de fournitures de canons à la marine.

Précisément, en 1750, le ministre Rouillé informait secrètement l'Intendant de Rochefort qu'il lui manquait plus de 4.000 canons, tant à Toulon que dans les ports du Ponant : Brest et Rochefort. On va faire appel aux forges de l'Angoumois et du Périgord. Mais Rancogne ne peut fournir qu'une cinquantaine de canons par an.

Des marchés vont être passés avec MM. Bertin (forge d'Ans), de Segonzac (forge de *Plazac*), de Roffignac (*La Chapelle-S^t-Robert*).

C'est alors que Montalembert offre de fournir, en 4 ans, 200 canons de 36, 400 de 24 et 200 de 18 livres de balles. Il a, dit-il, dans ses terres, c'est-à-dire autour de *Javerlhac*, et sur la rive sud du Bandiat, des mines d'une qualité très douce, et il ne manquera jamais d'eau pour ses soufflets.

En réalité, il ne possède que *Forgeneuve*; mais il monte un véritable trust; les maîtres de forges de Jomelières (*Javerlhac*), Bonreueil (*S^t-Sulpice-de-Marcueil*), Montizon (Angoumois), deviennent ses fermiers; M. de Roffignac lui cède son marché. Il fait aménager ces établissements pour produire des canons, alors qu'ils n'avaient coulé jusque-là que des gueuses : Se rend-il compte que ces vieilles forges n'arriveront jamais à un rythme de fabrication suffisant? Clairvoyant, ou plus simplement ambitieux, il jette son dévolu sur les eaux de la Touvre, et il va fonder, tout près d'Angoulême, la fonderie de Ruelle.

Le 14 juin 1750, il acquiert, moyennant une rente foncière et perpétuelle de 365 livres, des sieurs André de la Tache et Jean-André de la Boissière, un moulin à papier à Ruelle. Sa requête au Corps de ville d'Angoulême, pour construire, sur les terrains lui appartenant, sur les bords de la Touvre, une forge propre à fabriquer des canons, des fourneaux et une affinerie, ayant reçu un avis défavorable², il passe outre,

(2) Il faut, aux bouilleurs de cru, une quantité considérable de bois pour bouillir les vins. Le Corps de ville craint que la forge de Ruelle provoque une augmentation du prix des bois, qui sont déjà rares et chers.

obtient l'autorisation du ministre Rouillé, et des lettres patentes du Roi, enregistrées en mai 1751.

Montalembert met en chantier ses ateliers et fourneaux, achète toutes les eaux et pêcheries sur la Touvre, dans la paroisse de Ruelle, et acquiert les moulins à blé du Pont. S'étant engagé à livrer 800 canons à Rochefort avant le 1^{er} janvier 1753, il reçoit 44.000 livres d'avances pour les mois d'octobre et de novembre 1750, et il recevra 30.000 livres pour chacun des premiers mois de 1751, à la condition de passer quelques canons à Rochefort dès février et mars. Mais à la fin de 1751, il avait reçu un total d'avances de 458.000 livres, et il n'avait livré que 117 canons fabriqués à Jomelières, le tiers étant mal assorti, et dont 17 furent rebutés.

C'est alors l'exposé des multiples difficultés qui assaillent Montalembert : différends avec ses ouvriers qu'il paye mal; avec les maîtres de forges voisins; avec les officiers de marine qui à Rochefort refusent ses canons coulés en trop peu de temps et qui présentent des défauts de fabrication.

C'est surtout l'arrivée de Maritz, cet ingénieur genevois qui a inventé le forage des canons coulés pleins, qui va provoquer la déconfiture de Montalembert. Il doit cesser le coulage des canons à noyau.

En vain, il invente une machine à forer. Le ministre de la Marine impose aux maîtres de forges de Rancogne, d'Ans, de Plazac, et naturellement de Montalembert, les machines de Maritz, avec leur banc de forage horizontal, qui fait tourner le canon, et non le foret, le travail de celui-ci étant assuré dans la pièce coulée par une barre à crémaillère, poussée par une vis sans fin.

En octobre 1754, Montalembert est redevable au Roi de 1.135.987 livres, 10 sols, 3 deniers, et non seulement ses livraisons sont peu importantes, mais la moitié de ses canons sont rebutés à Rochefort.

Ils proviennent d'ailleurs des vieilles forges du trust Montalembert, car à la fin de 1754, il n'a encore fait aucun fondage à Ruelle, et il en exécutera un seul en 1755. Mais c'est alors l'irréremédiable catastrophe.

A la veille de la guerre de Sept Ans, le programme de fabrication de canons de 1750 est compromis par les lenteurs de Montalembert, qui a reçu pourtant 1.909.781 livres d'avances. Tous les marchés avec Montalembert sont annulés. Maritz est chargé de régir ses forges et de conclure des marchés directs avec les sous-traitants de Bonrecueil, Jomelières, La Chapelle et Montizon, qui livreront leurs canons non forés à Ruelle.

Ainsi, au mois d'août 1755, Forgeneuve et Ruelle sont en somme réquisitionnées par le roi et pratiquement perdues pour Montalembert.

Des contrats sont passés par Maritz, pour des fabrications de canons, avec les forges d'Ans, de Plazac, de la Mouline (*S^{ve}-Croix-de-Beaumont*), de Jomelières, de La Chapelle-S^t-Robert. Puis Maritz est rappelé à Paris pour fondre la statue équestre du roi (1758). Ruelle ayant cessé alors son activité, est remise par Choiseul en possession du roi et reprend ses fabrications (1762), malgré les nombreuses réclamations de Montalembert, jugées indécentes par le ministre, car il doit encore 300.000 livres.

Après la disgrâce de Choiseul, la cour est plus favorable à Montalembert, mais celui-ci n'a pas les fonds pour l'exploitation de ses forges, et il afferme Ruelle au roi pour trois ans, le 20 septembre 1772, moyennant un loyer annuel de 20.000 livres.

Avant même l'expiration du bail, Montalembert vend, le 27 septembre 1774, Ruelle et Forgeneuve au comte d'Artois, duc d'Angoulême. Ainsi, le futur Charles X sera pendant deux ans maître de forges en Périgord, puisqu'il possède la forge et le fief de Forgeneuve, dans la paroisse de Javerlhac.

Quant à Montalembert, il a reçu 100.000 livres comptant, et il percevra une rente viagère de 20.000 livres. Au contrat, Ruelle est estimé 200.00 livres; ses mobiliers, machines et outils, 60.000 livres, et Forgeneuve, 40.000 livres.

Ruelle, plus que jamais indispensable à la marine, et Forgeneuve, toujours liée à son sort, vont permettre au comte d'Artois de réaliser une lucrative opération. Par un acte d'échange (du 27 juin 1776, il cède au roi son frère la forge de Ruelle et la forêt de la Braconne, la forge et le fief de Forgeneuve, tandis qu'il reçoit les domaines et bois appartenant à Louis XVI dans les maîtrises de S^t-Dizier, Wassy et S^{ve}-Menehould en Champagne, qui devaient lui rapporter 200.000 livres par an³.

Voici, données par les deux parties, les raisons de cet échange :

* Sur ce qui a été représenté au Roi, étant en son conseil, que la Forge de Ruelle en Angoumois avait été établie par le Marquis de Montalembert, sur la rivière de Touvre, à la place des moulins à papier et des moulins à blé pour une fonderie de canons,

(3) Une copie de cet acte d'échange m'a été obligeamment fournie par M. André Martin, Ingénieur des Directions de Travaux de la Fonderie de Ruelle.

qu'il avait été reconnu que cette forge pouvait fournir aux besoins de la Marine, et même à ceux des Colonies, qu'en conséquence le feu Roi aurait jugé à propos de la faire prendre à ferme pour le service de la Marine, par acte du vingt Septembre mil sept cent soixante-douze, pour trois années, qui sont expirées au premier Octobre dernier ; que les différentes épreuves qui ont été faites des canons fondus dans cette forge, auraient porté Sa Majesté à désirer d'en acquérir la propriété ; que Sa Majesté aurait en conséquence fait proposer à M. le Comte d'Artois, à qui cette forge appartient ainsi que celle de Forgeneuve, et les domaines en dépendant, y réunis par ledit Sieur de Montalembert, au moyen de l'acquisition que ce Prince en a faite dudit Sieur Marquis de Montalembert, de lui en céder la propriété, pour en jouir du premier Octobre de l'année dernière, que M. le Comte d'Artois instruit des intentions de Sa Majesté, se serait empressé de s'y conformer, en La suppliant néanmoins de lui donner en échange d'autres fonds, tels que les Domaines et bois qui appartenaient à Sa Majesté dans les Maîtrises de Saint-Dizier, Wassy et Sainte-Menehould en Champagne ; à l'exception néanmoins des bois taillis de la maîtrise de Saint-Dizier, qui sont engagés à M. le Duc d'Orléans sauf en cas de plus-value de ces Domaines et Bois, à comprendre l'excédent dans le supplément d'Apanage que ce Prince était fondé à demander, ou dans le remplacement qui lui serait dû pour la forêt de Braconne, comprise dans son Apanage, et qu'il consentait de remettre à Sa Majesté, sur ce qu'Elle avait désiré la joindre à ladite forge, comme indispensablement nécessaire au service de ladite forge, qu'il aurait en même temps représenté qu'un des principaux motifs qui l'avait déterminé à acquérir ladite forge de Ruelle, et la Forgeneuve, avait été d'y former le plus bel établissement de ce genre, qui existât en France, et peut-être dans l'Europe, et de tirer par-là de la forêt de Braconne un revenu très supérieur à celui qu'elle donnait auparavant, et qu'il aurait été d'autant plus assuré du succès, que cette forge était constamment la seule dans le Royaume qui pût travailler sans interruption, avant un cours d'eau toujours égal, qui n'est sujet ni à la hausse, ni à la baisse des eaux, ni aux inconvénients de la gelée, ce qui devait nécessairement procurer dans les soufflets l'égalité du vent, qui forme un avantage inappréciable pour la solidité et la sûreté des canons ; qu'indépendamment de cette première destination, cette forge était susceptible d'autres établissements, tels qu'une fonderie de forge à battre, une platinerie et une tréfilerie, qui par la proximité de la forêt de Braconne, et par la facilité du transport des fers sur les rivières de Tonvre et de Charente, produiraient un revenu aussi certain que considérable ; qu'en renonçant au projet solide qu'il avait formé à cet égard, et aux arrangements qu'il avait même déjà pris pour leur exécution, et en faisant le sacrifice, pour concourir au bien du Service, il attendait avec confiance

de la justice de Sa Majesté que conformément à la nature, et à l'objet de tout échange, qui est de faire retrouver aux parties, dans les objets de contre-échange, les mêmes revenus, produits et avantages qu'elles auraient retirés des biens qu'elles se donnent en échange, la valeur de ces forges serait appréciée, tant par le revenu que M. le Comte d'Artois en aurait retiré, au moyen des établissements ci-dessus énoncés, que par les avantages réels que le gouvernement serait à portée d'en retirer, eu égard à l'augmentation de valeur que procurera à la forêt de Braconne, la réunion desdites Forges de Ruelle et de Forgeneuve, et non par le prix moyennant lequel elles avaient été acquises, ni par le loyer qu'on pourrait en retirer, si on la considérait indépendamment de cette réunion... »⁴

En réalité, le comte d'Artois n'avait été nullement intéressé par ses forges, Ruelle ayant même cessé toute activité de 1774 à 1776, après un fondage de 221 canons. Mais, en 1778, Forgeneuve est réparée et aménagée pour fondre les canons, et Ruelle est remise en activité. Enfin, par lettres patentes du 21 Juillet 1782, les forges de Ruelle et de Forgeneuve sont érigées en fonderies et manufactures royales, et employées à fabriquer des canons pour la Marine. Jusqu'à la Révolution, les canons fondus à Forgeneuve seront éprouvés à Ruelle, et non plus à Rochefort.

Le chapitre III de l'histoire de la fonderie de Ruelle étudie le rôle de quelques fonderies secondaires pendant la Révolution et l'Empire. En réalité, M. Conturie, à cause de leurs rapports avec Ruelle, est amené à citer les marchés et les fournitures de canons et de gueuses de fonte de la plupart des forges du Périgord, quelques-unes fort éloignées des deux fonderies royales, telles que Ans (*La Boissière*), Forgeneuve (*Saint-Cernin-de-Reilhac*), les Eyzies, la Mouline (*Sainte-Croix-de-Beaumont*), et Plazac, dont certaines fondent des gueuses, non seulement pour Ruelle, mais aussi pour la fonderie d'Indret.

Quant à Forgeneuve, elle réussira, jusqu'à l'Empire, à fondre des petits calibres à un prix plus avantageux que Ruelle, mais elle lui nuira bientôt en gênant ses approvisionnements.

Son dernier marché sera résilié en 1806 et ne sera jamais renouvelé. En 1825, l'outillage et le matériel de ses deux foreries démolies sera transporté à Ruelle, et les Domaines vendront Forgeneuve à M. Léonard Mousnier, le 14 mai 1870, pour y installer un moulin à blé.

M. SECONDAT.

(4) Extrait des Registres du Conseil d'Etat, Acte d'échange communiqué par M. André Martin.